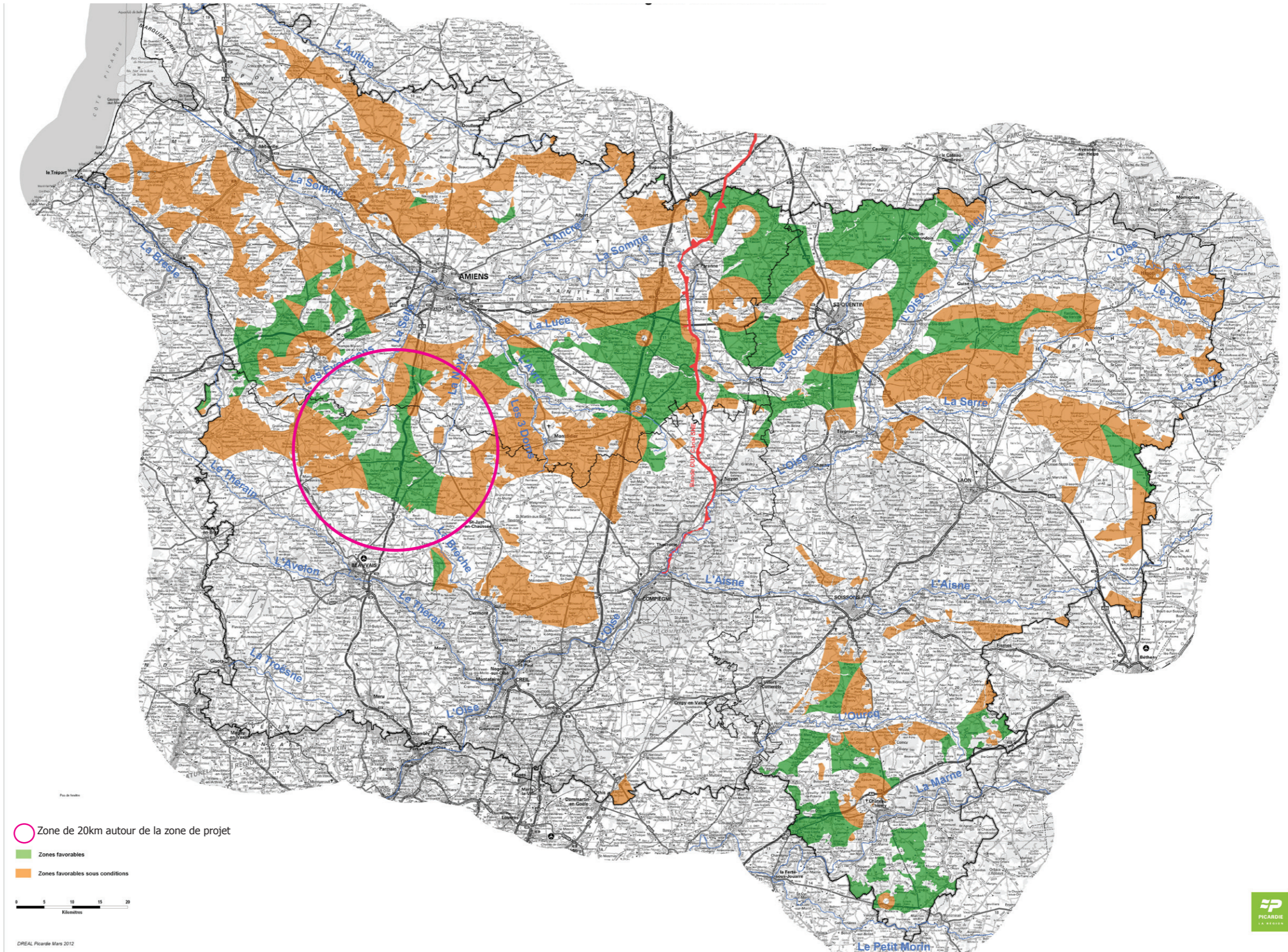


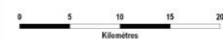
PARCS EOLIENS DANS LA REGION PICARDIE
Source : Schéma régional Climat Air Energie - 2012



○ Zone de 20km autour de la zone de projet

■ Zones favorables

■ Zones favorables sous conditions



DREAL Picardie Mars 2012



STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DANS LE PAYS DE CHAUSSEE
 Source : Projet de schéma régional Climat Air Energie - Octobre 2011

ENJEUX

L'intervisibilité avec les parcs éoliens existants et en projet est l'enjeu majeur concernant les contraintes d'implantation d'éoliennes de la zone d'étude.

En effet le territoire de Picardie a subi une **forte évolution concernant les projets éoliens en seulement 5 ans.**

En 2005, il y avait 32 éoliennes en Picardie, en 2010 il y en avait 384. En 2013, il y a 529 éoliennes accordées dont 503 en activité (c'est à dire 1084 MW).

1431 MW est la puissance autorisée, dont 1084 MW sont en service en 2013. Un peu plus des 3/4 des éoliennes autorisées sont donc aujourd'hui construites, ce qui laisse présager encore 1/4 en projet de construction.

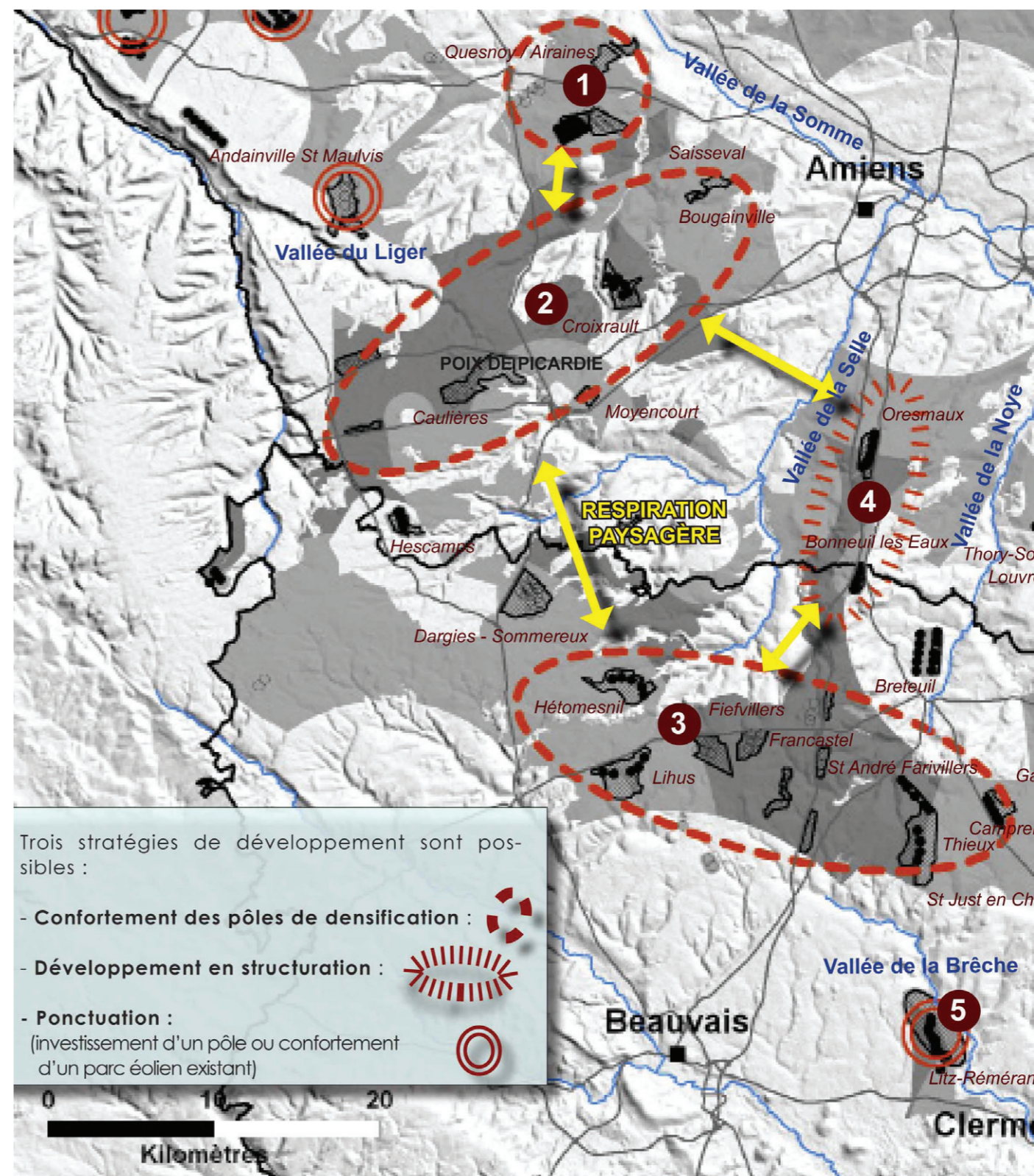
Il convient d'être vigilant à la saturation du territoire et donc de réfléchir à l'échelle du plateau picard dans son ensemble pour **éviter le mitage.**

Le projet de schéma éolien de Février 2012 de la région Picardie préconise:

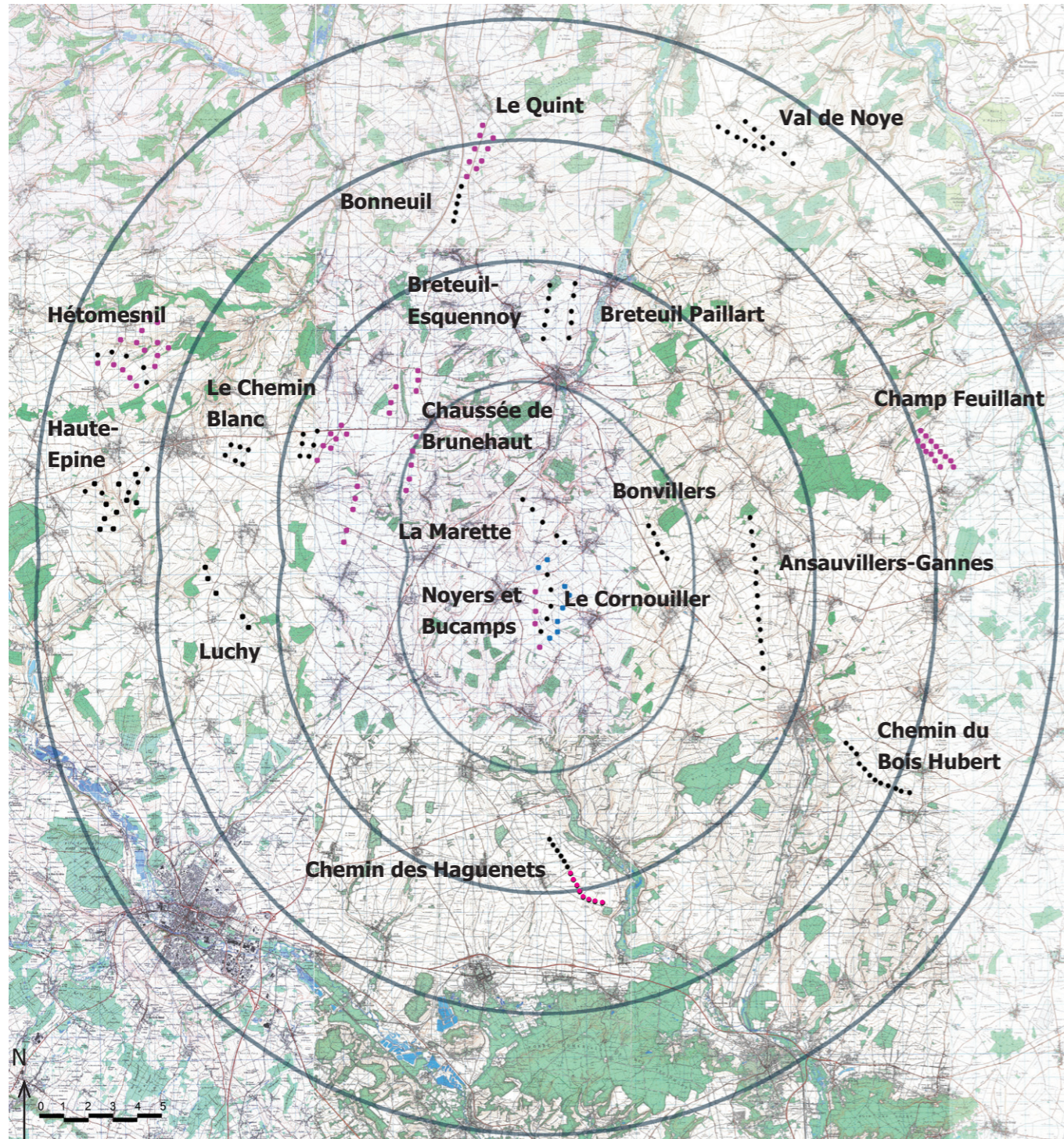
La partie sud du territoire, le plateau Picard, est déjà fortement investie par l'éolien, le développement de nouveaux projets est limité. Aussi une stratégie de confortement des projets existants paraît la plus réaliste.

PÔLES 1, 2, 3 : Les parcs existants pourront être densifiés au cas par cas.

Pour rappel, la zone d'étude avait fait l'objet d'une ZDE accordée. La loi Brottes du 15 avril 2013 a supprimé les bases légale des ZDE, la zone d'étude n'en reste pas moins une zone propice à l'installation d'éoliennes d'un point de vue paysager.

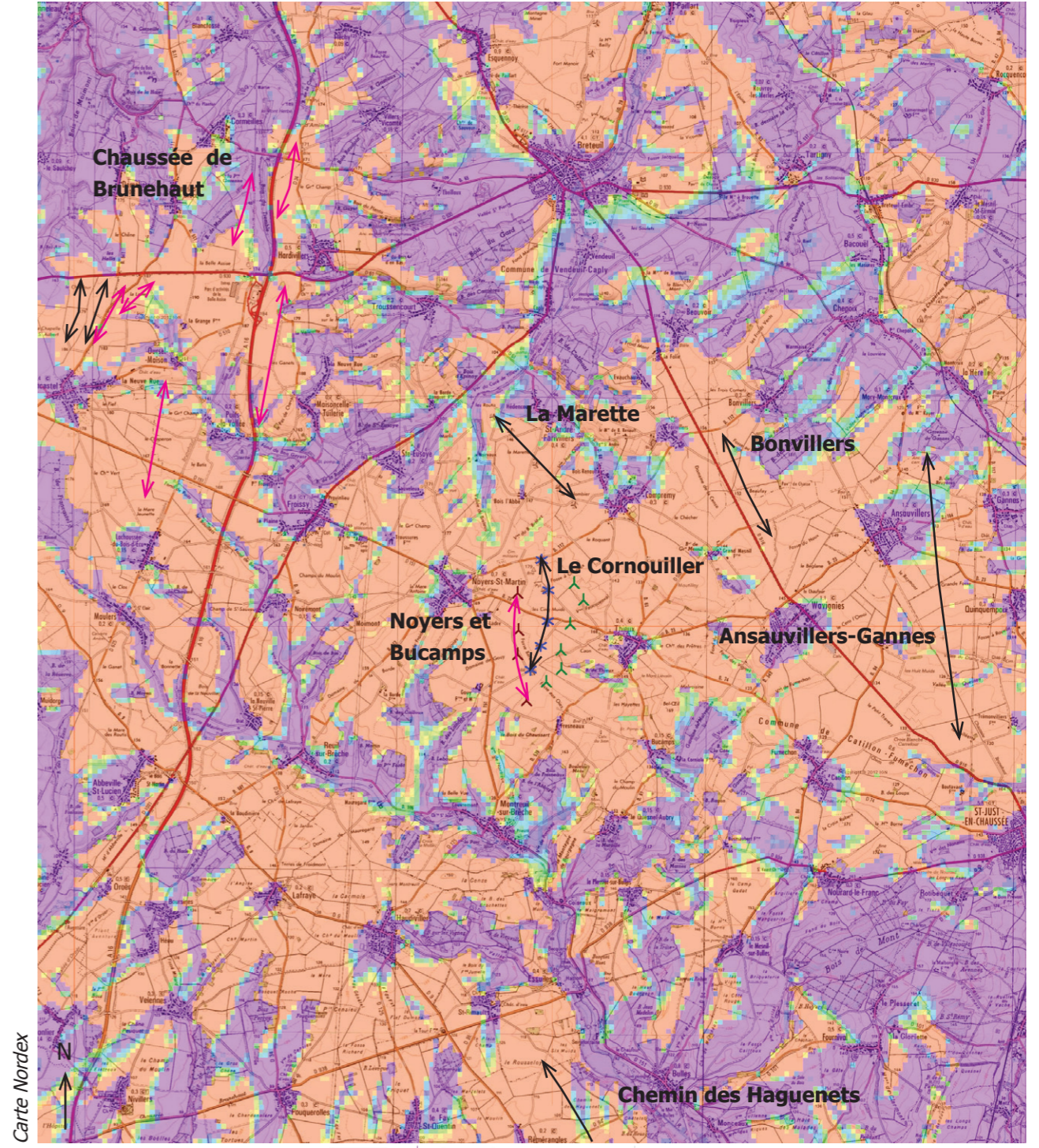


Les 14 parcs éoliens dans le périmètre de 20 km



- Parc éolien en service
- Parc éolien autorisé

Zone d'Influence Visuelle et parcs éoliens (10km)



Carte Nordex

- | | | | | |
|----------------------------------|---|-------|---|------------------------|
| ▲ Parc de Noyers et Bucamps | 2 | 9 | ↔ | Parc éolien en service |
| ▲ Parc les Hauts Bouleaux projet | 3 | 10 | ↔ | Parc éolien autorisé |
| ▲ Parc existant le Cornouiller | 4 | 11 | | |
| ▲ ZVI Noyers - projet | 5 | 12 | | |
| 0 | 6 | 13 | | |
| 1 | 7 | 14-16 | | |
| | 8 | | | |

PARCS EOLIENS EXISTANTS ET EN PROJET

La zone d'implantation du projet se trouve dans une des parties du territoire picard les plus sollicitées.

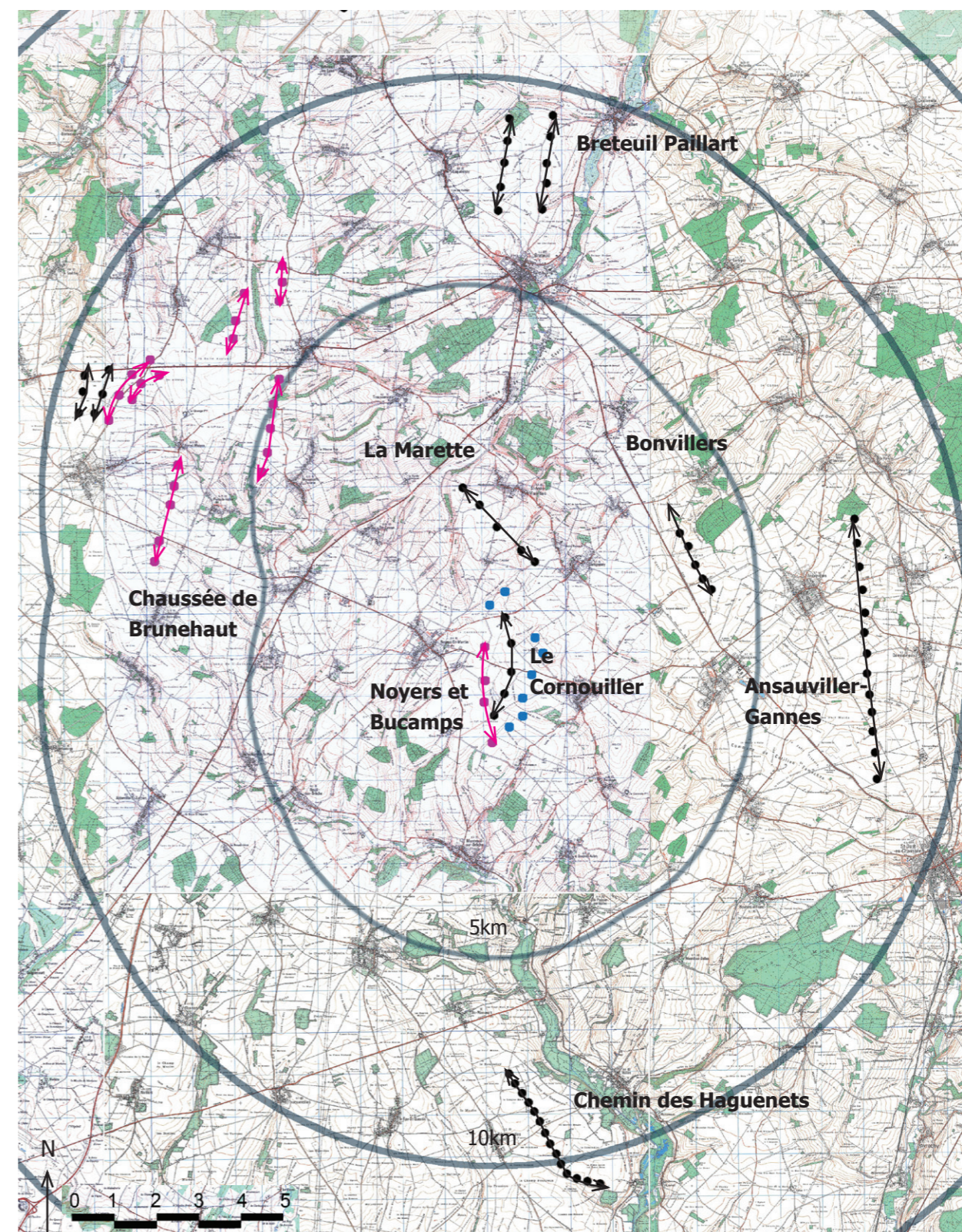
Dans la zone de 20 km autour de la zone, on trouve 14 parcs éoliens.

Les parcs existants dans une zone de 10 km présentent une intervisibilité avec le parc du Cornouiller (cf ZIV).

Les parcs les plus proches de Noyers-St-Martin suivent chacun des logiques d'implantation propres à l'échelle rapprochée. Certains suivent les lignes du relief comme «Chemin des Haguenets»; d'autres les infrastructures comme «Chaussée de Brunehaut» et «Bonvillers» (suit la D916).

- Parc éolien en service
- Parc éolien autorisé

Implantation des parcs dans le périmètre de 10 km



ENJEUX

Chaque parc obéissant à des logiques locales différentes, le parc du Cornouiller existant n'a pas de lien territorial évident avec les parcs existants.

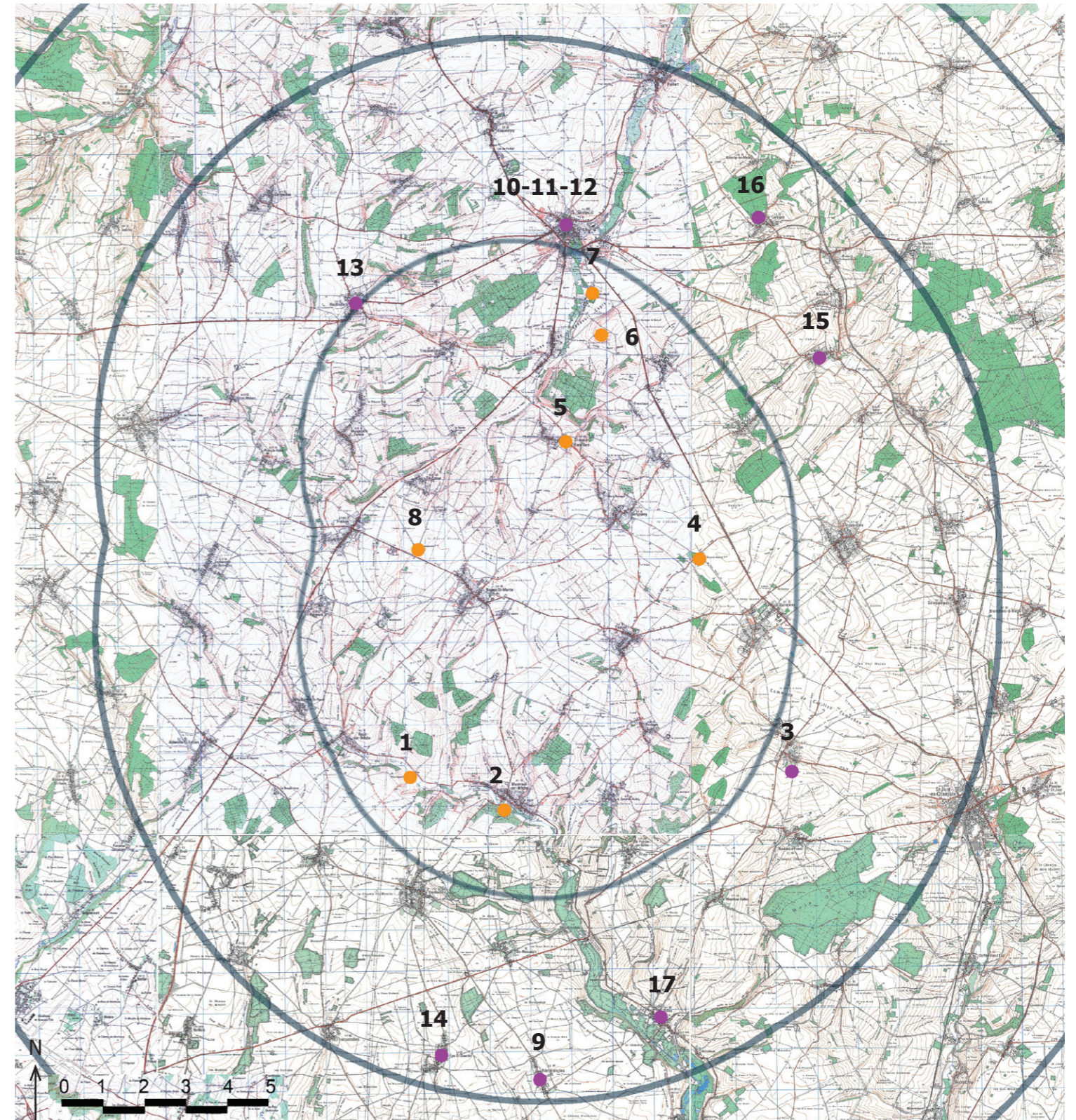
Cependant l'intervisibilité entre les parcs fera l'objet d'une étude plus fine à travers les photomontages en chapitre 3 du volet paysager.

Enfin, le parc en projet des hauts Bouleaux devra prendre en compte la ligne de force des parcs existants et acceptés, les parcs du Cornouillers et Eoliennes de Noyers et Bucamps.

CONTRAINTES

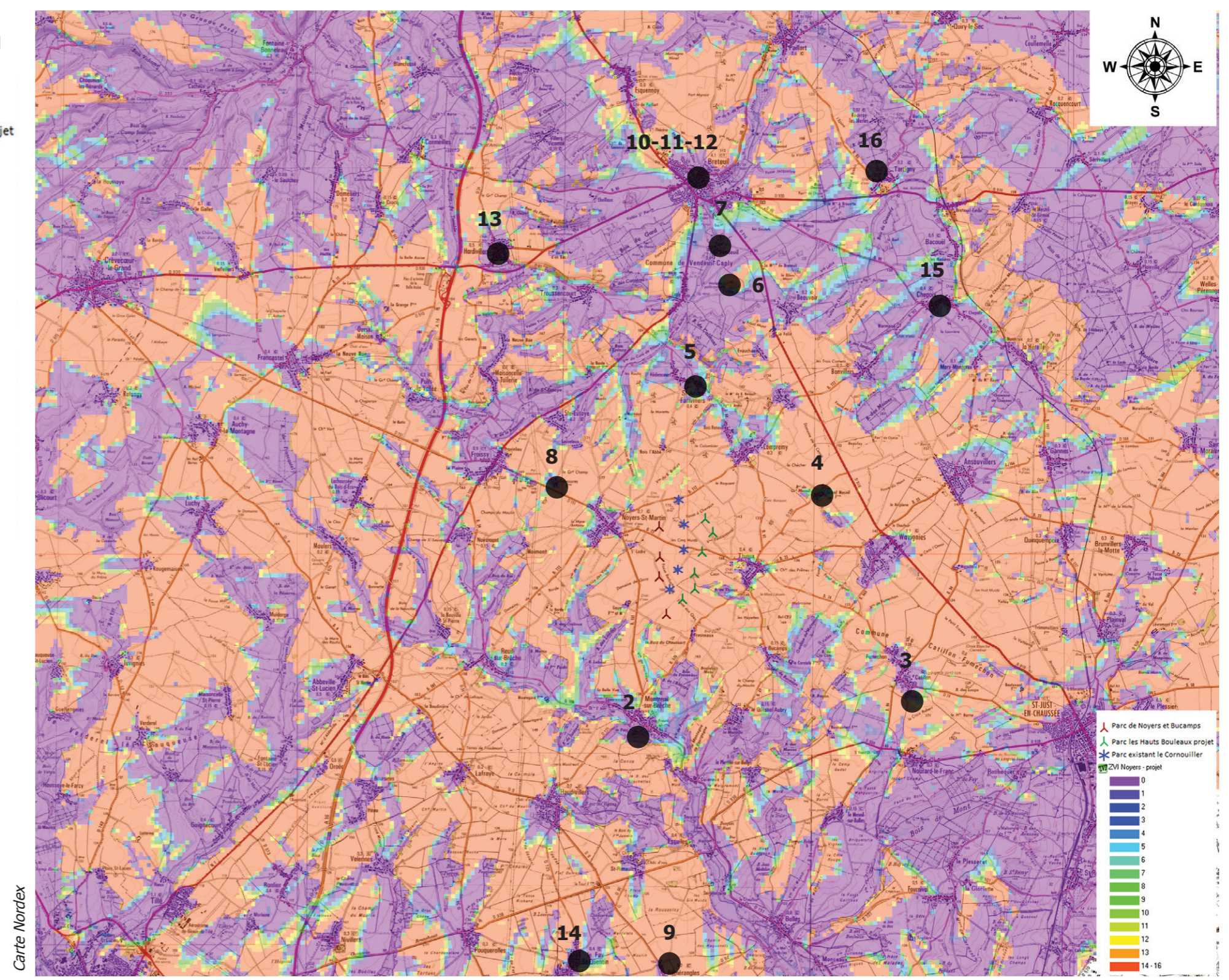
MONUMENTS HISTORIQUES Jusqu'à 10km autour de la zone de projet

MH	Communes
1- Grange de Mauregard	Mauregard
2- Ferme de Ponceaux	Reuil-sur-Brèche
3- Eglise de Catillon	Catillon
4- Grange de Grand Mesnil	Camprémy
5- Eglise St André	St-André-Farivillers
6- Théâtre antique	Vendeuil-Caply
7- Eglise St Martin	Vendeuil-Caply
8- Pigeonnier	Ste-Eusoye
9- Eglise	Rémérangles
10- Maison Hippolyte Bayard	Breteuil
11- Entrepôt à vin	Breteuil
12- Abbaye	Breteuil
13- Atelier de tisserand	Hardivillers
14- Eglise	Le Fay-St-Quentin
15- Chapelle	Chepoix
16- Château	Tartigny
17- Eglise	Bulles



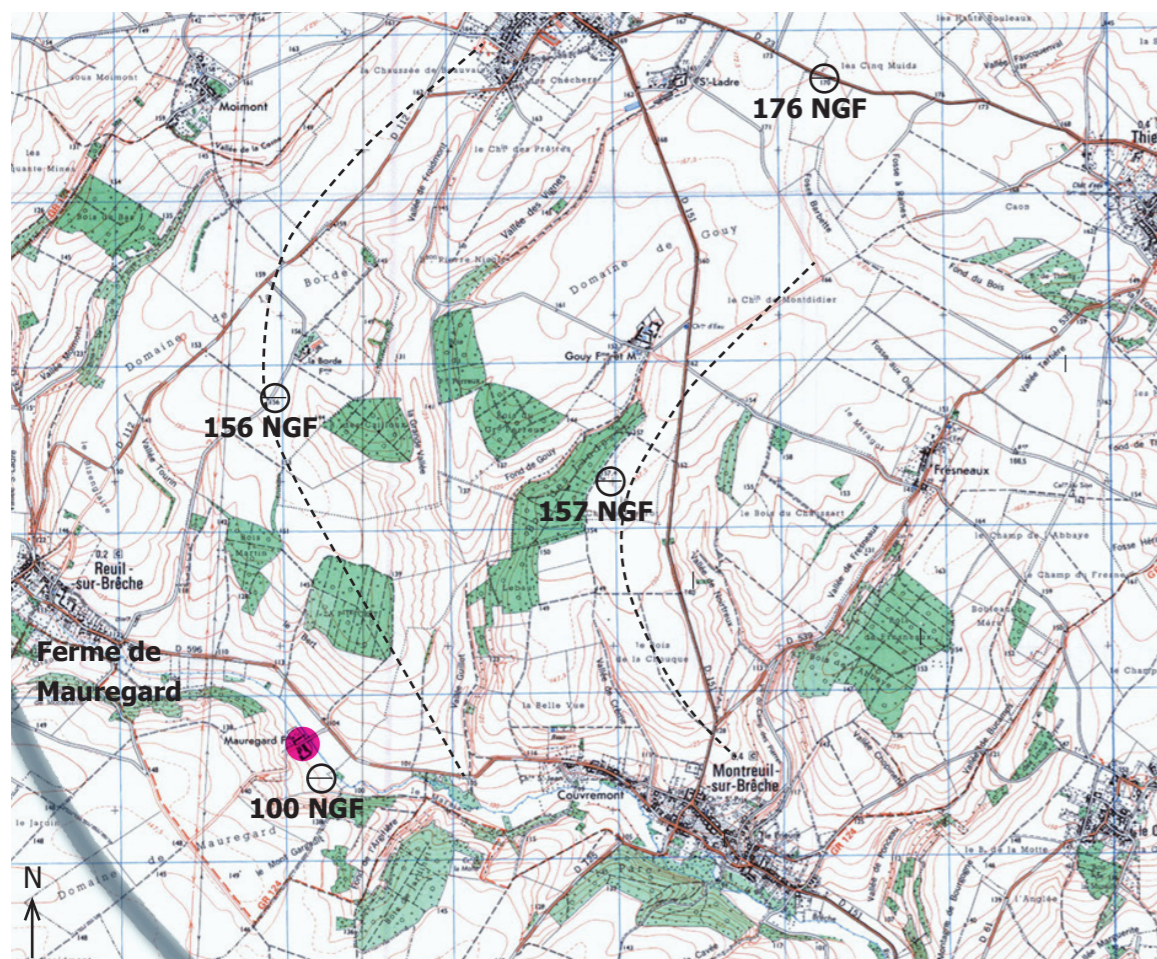
MH	Situation géographique	Risque de covisibilité (depuis le MH)
1- Grange de Mauregard	à 100m d'altitude derrière deux crêtes par rapport à la zone de projet	Faible : cf depuis les hauteurs
2- Ferme de Ponceaux	en fond de vallée	Nul
3- Eglise de Catillon	au sein du tissu urbain de Catillon, en fond de vallon	Nul
4- Grange de Grand Mesnil	en fond du vallon Fond du Gazon, à 144m d'altitude sur la D539	Moyen : cf depuis les hauteurs
5- Eglise St André	au fond de la vallée St André, en dehors du tissu urbain de St-André-Farivillers sur la D61	Fort
6- Théâtre antique	à flanc de colline les Châtelets, faisant face à un alignement d'arbres	Nul
7- Eglise St Martin	isolée en dehors du tissu urbain en fond de vallon de la Noye	Nul
8- Pigeonnier	sur plateau dégagé en contrebas derrière Noyers St Martin	Fort : cf depuis les hauteurs
9- Eglise	au sein du tissu urbain à Rémérangles au sud de la vallée de la Brèche	Nul
10- Maison Hippolyte Bayard	au sein du tissu urbain à Breteuil, village en fond de vallée	Nul
11- Entrepôt à vin	au sein du tissu urbain à Breteuil, village en fond de vallée	Nul
12- Abbaye	au sein du tissu urbain à Breteuil, village en fond de vallée	Nul
13- Atelier de tisserand	au sein du tissu urbain à Hardivillers	Nul
14- Eglise	au sein du tissu urbain à Le Fay-St-Quentin	Nul
15- Chapelle	sur la D117 en fond de vallon à l'Est de Chepoix	Nul
16- Château	au sein du Bois Derrière la ville à Tartigny	Nul
17- Eglise	au sein du village de Bulles	Nul

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE ET MONUMENTS HISTORIQUES

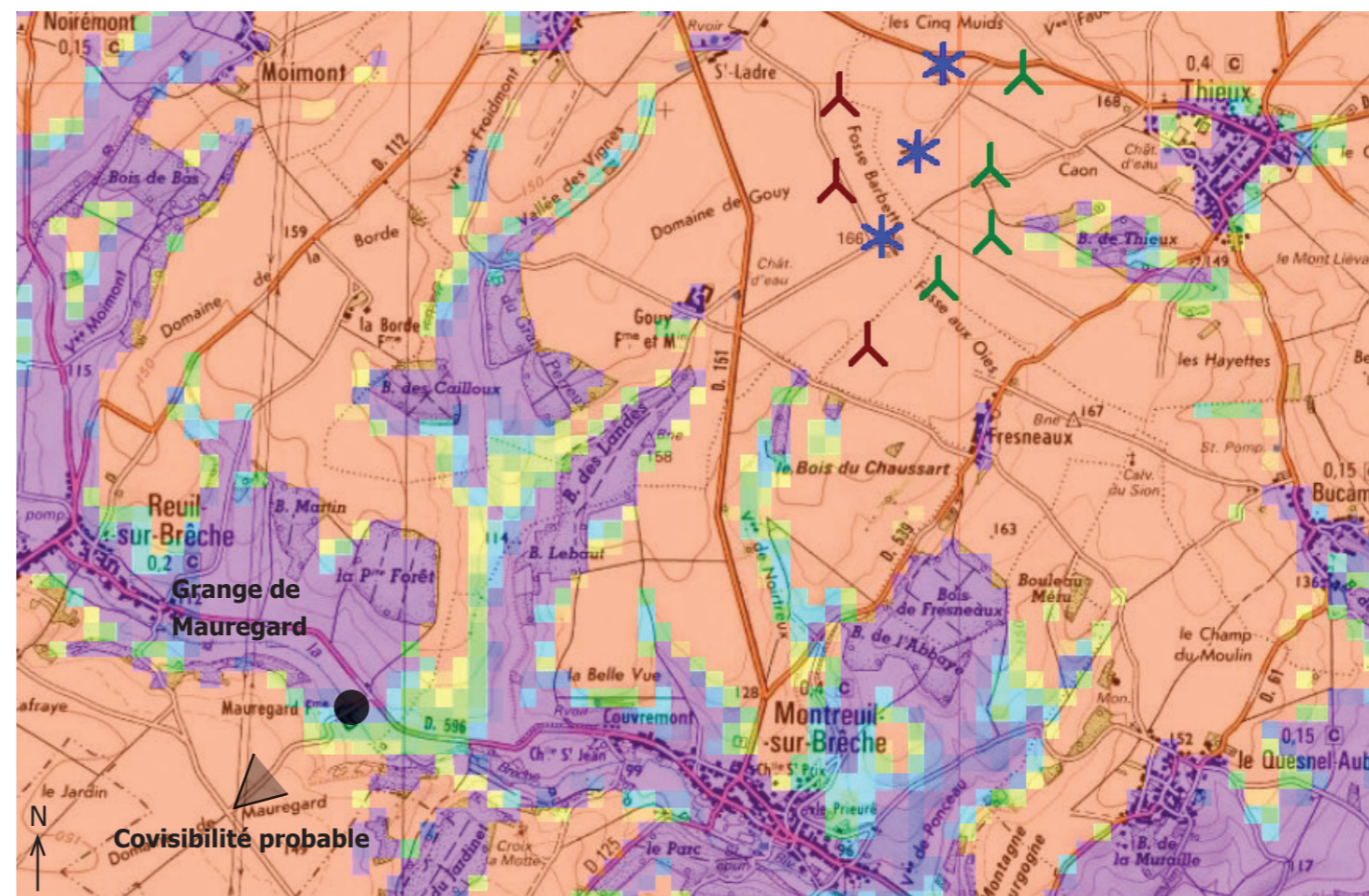


Carte Nordex





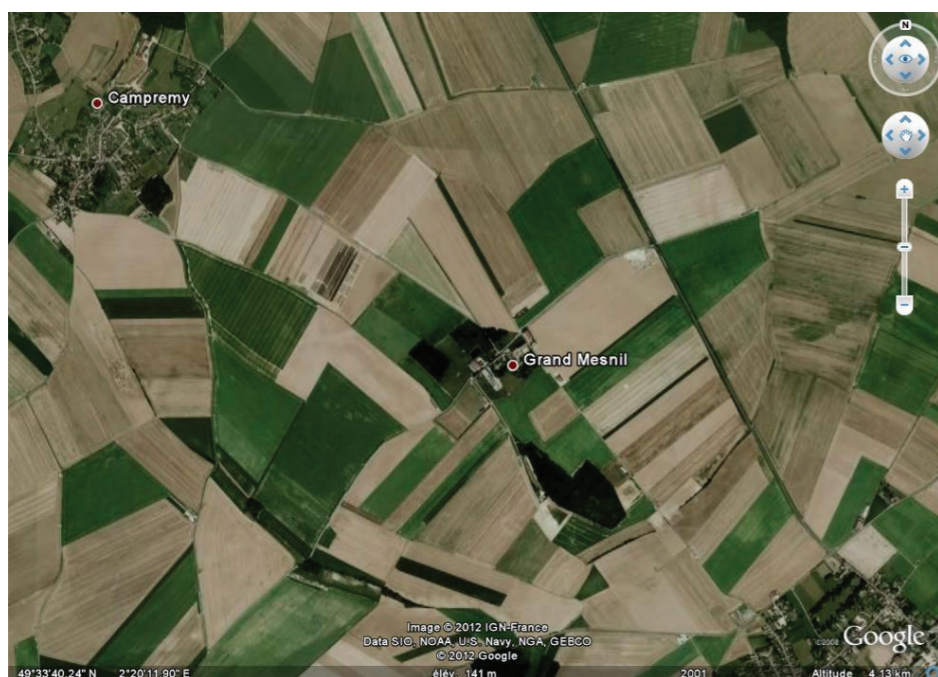
1- Covisibilité avec la Grange de Mauregard. Non seulement la ferme se trouve en fond de vallée mais la présence des lignes de crête au nord de la Ferme fait obstacle par rapport aux éoliennes depuis le MH.



1 - La Ferme de Mauregard se trouve dans une zone mauve d'où aucune éolienne ne sera visible. En revanche, la covisibilité est probable depuis les hauteurs sur la route de desserte au sud de la Ferme. La covisibilité sera étudiée par photomontage et sera modérée par le caractère très peu fréquenté de la route.



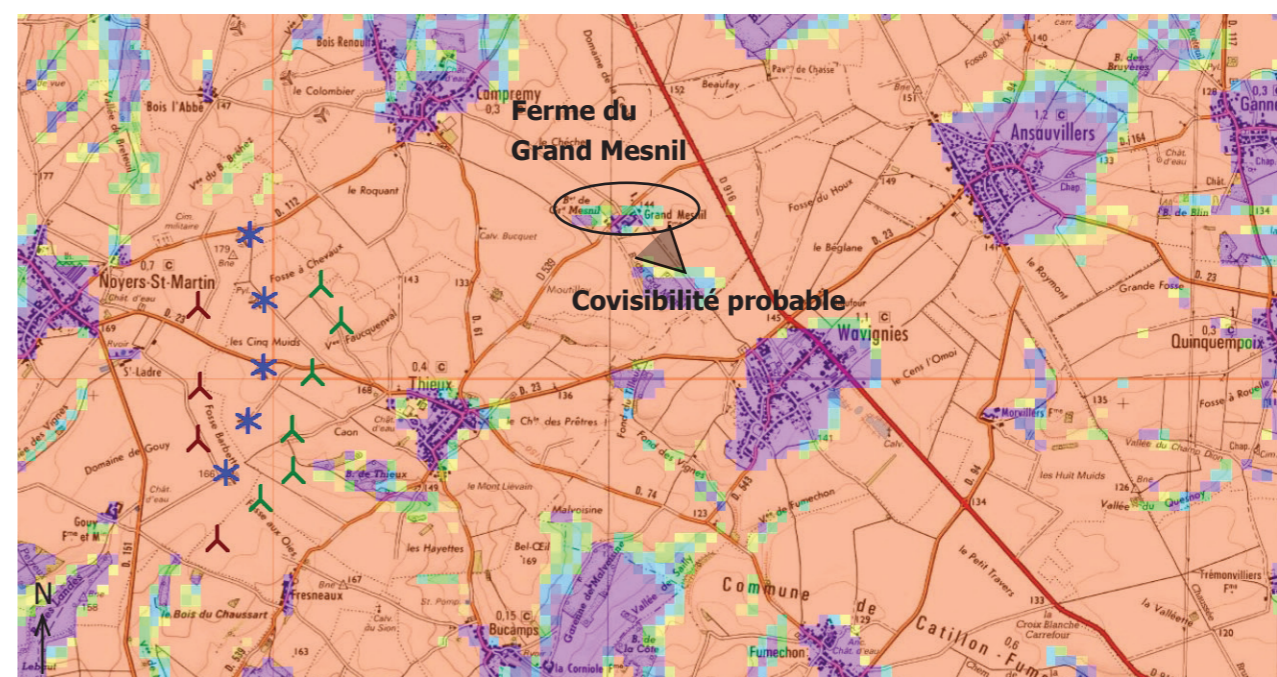
2 - Covisibilité avec la Ferme fortifiée de Ponceaux. Elle se trouve en fond de vallée. Le risque de covisibilité est nul, confirmé par la ZIV.



4 - Situation géographique de la Ferme du Grand Mesnil. Elle se trouve dans un écran végétal.



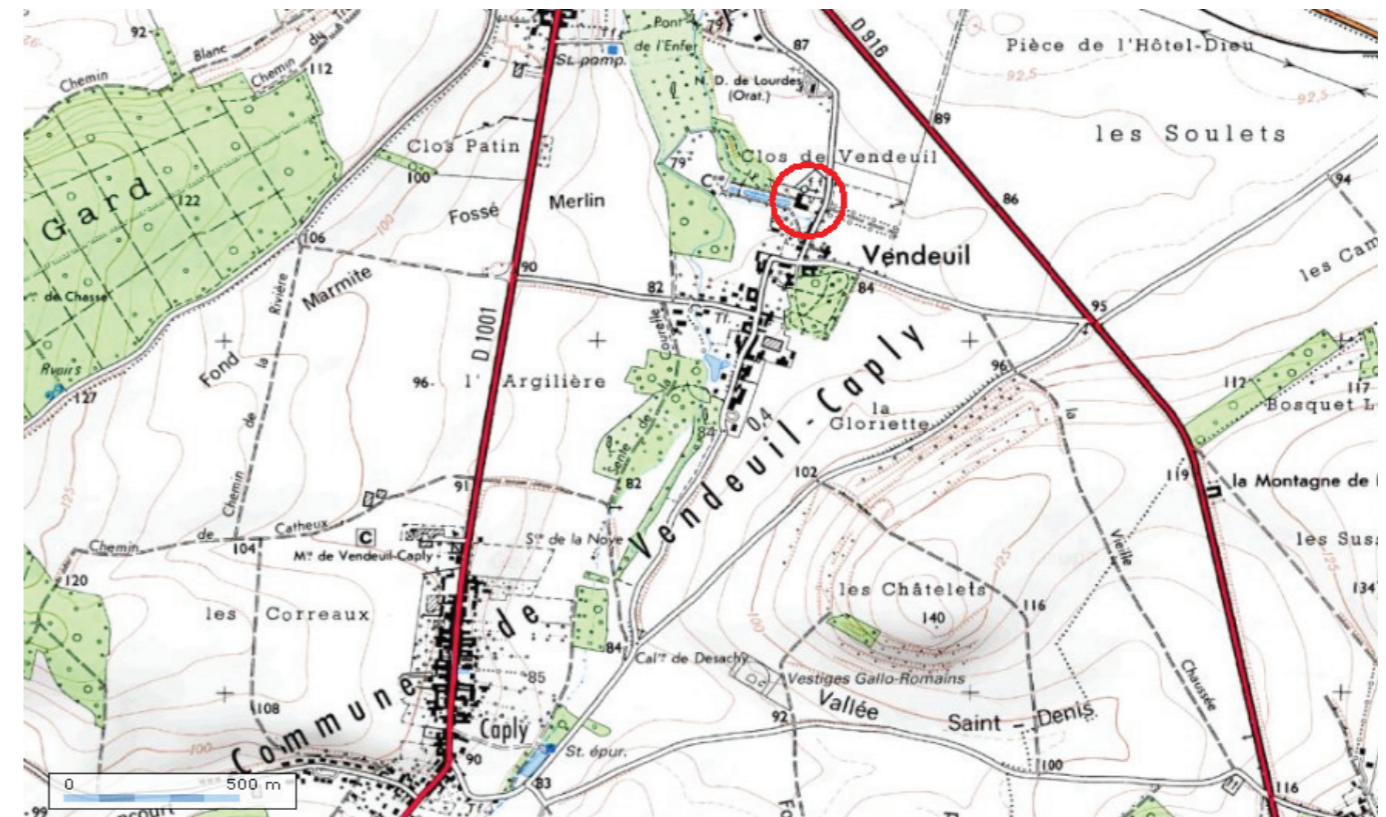
5 - Situation géographique de l'Église de Saint André à Farivillers.



4 - La Ferme du Grand Mesnil ne présente pas de covisibilité d'après la ZIV, sauf depuis ses hauteurs, ce qui sera confirmé ou non en chapitre 3.

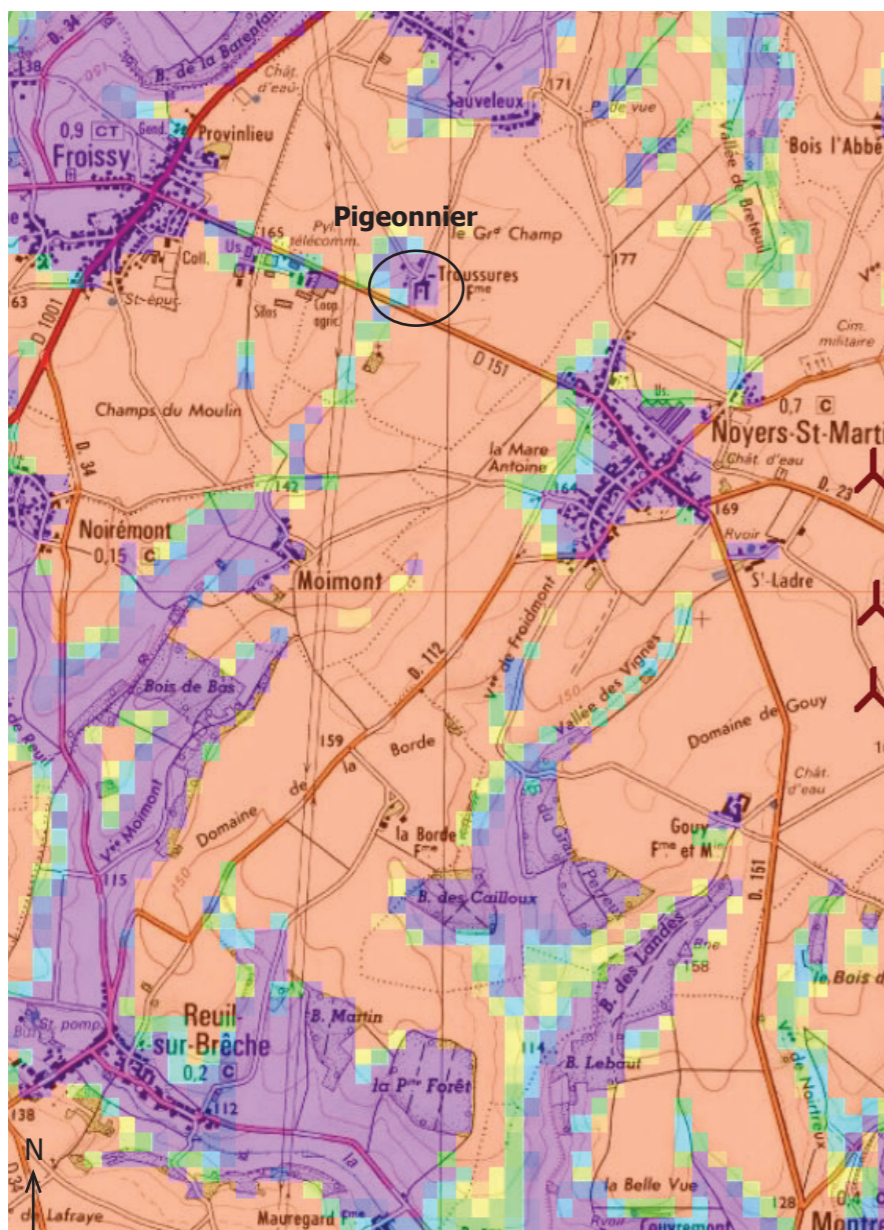


6 - Covisibilité avec le théâtre antique de Vendeuil-Caply. Il se trouve à flanc de colline les Châtelets, faisant face à la montagne de Bellevue et à un alignement d'arbres. Le risque de covisibilité est nul.

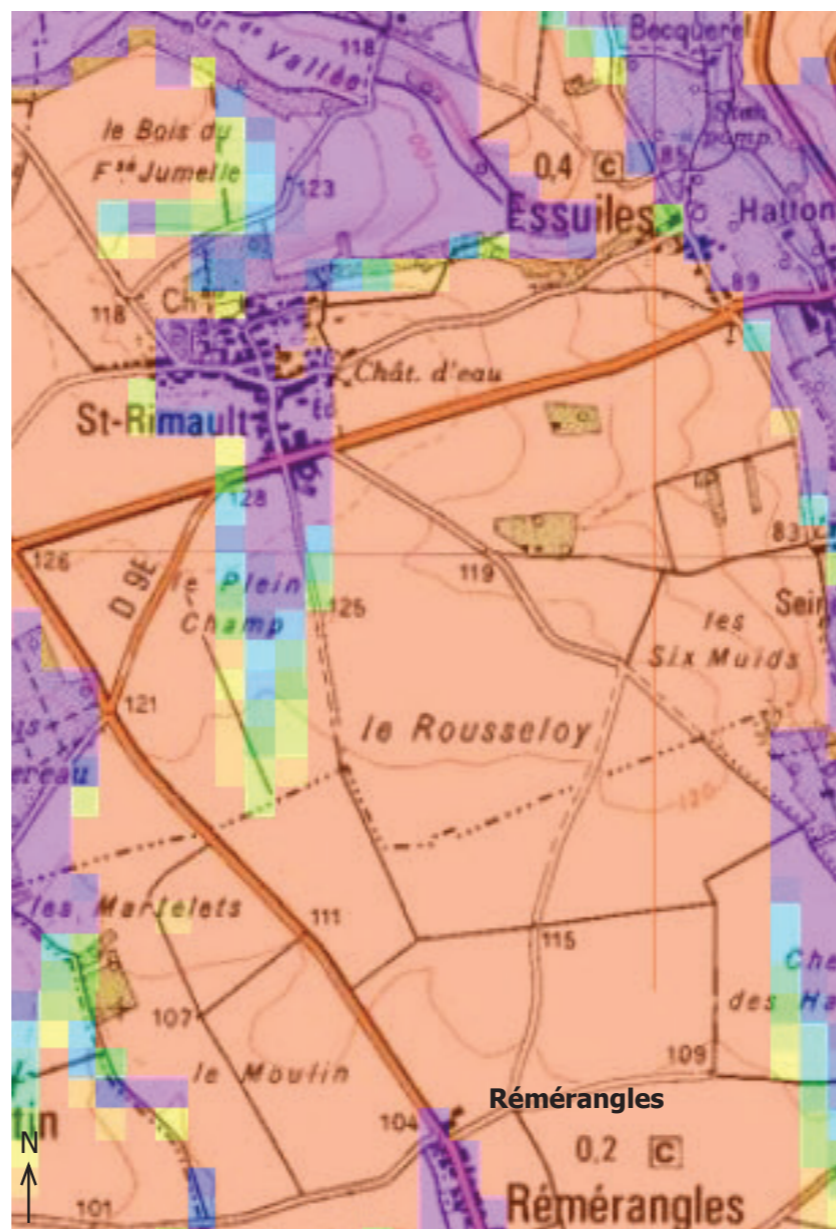


7 - L'Église St Martin est cachée dans les bois de Vendeuil. Comme le confirme la ZIV, le risque de covisibilité est nul.

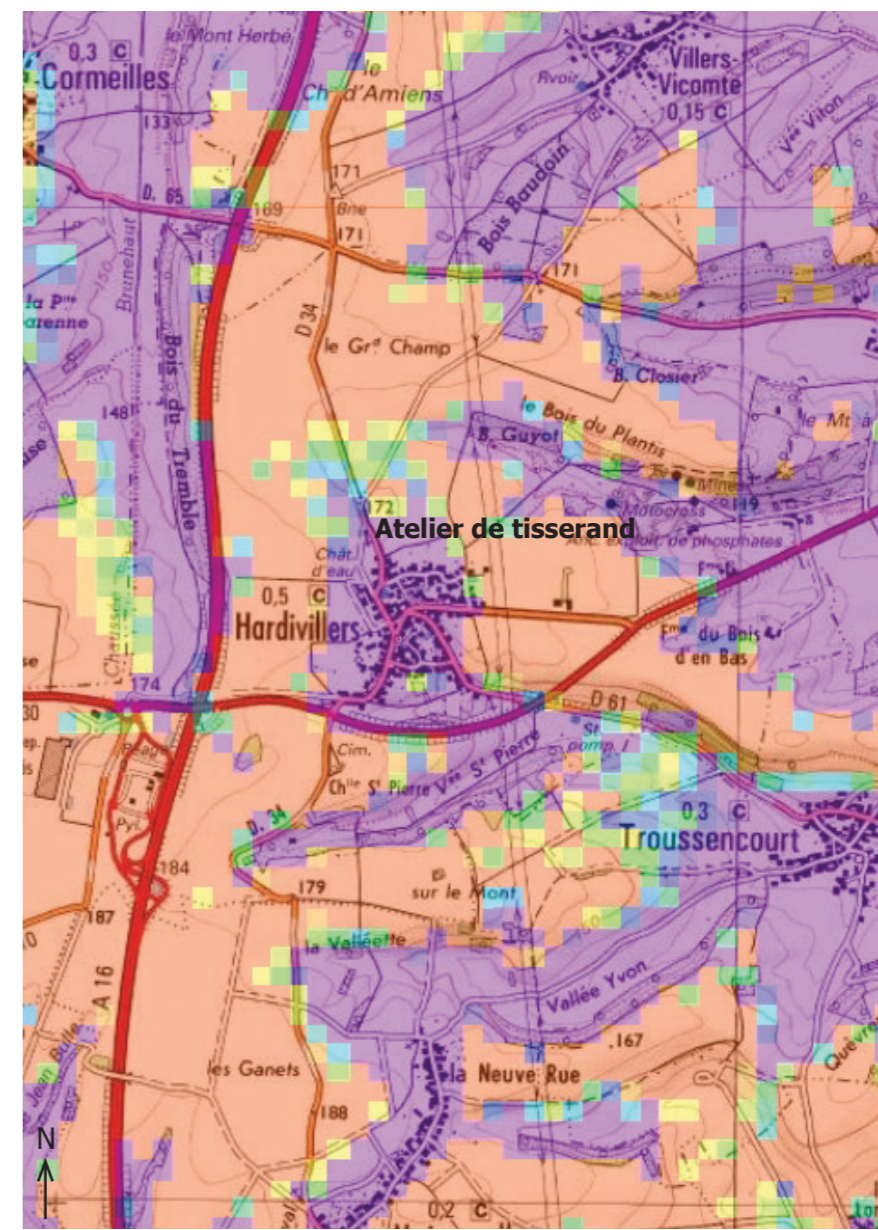




8 - Le pigeonnier de Ste Eusoye est situé sur un plateau dégagé. Son intervisibilité hypothétique sera étudiée en chapitre 3.



9 - L'Eglise de Rémérangles. D'après la ZIV, aucune éolienne du projet Hauts Bouleaux ne sera visible depuis Rémérangles.



13 - Atelier du tissand à Hardivillers. D'après la ZIV, aucune éolienne du projet Hauts Bouleaux ne sera visible depuis Hardivillers.



14 - L'église de Le Fay-St-Quentin, au sein du tissu urbain. Le risque de covisibilité est nul.



15- 16 -Covisibilité avec la Chapelle de Chepoix et le château de Tartigny. L'une en fond de vallon, l'autre dans un écrin boisé: les risques de covisibilité sont nuls.

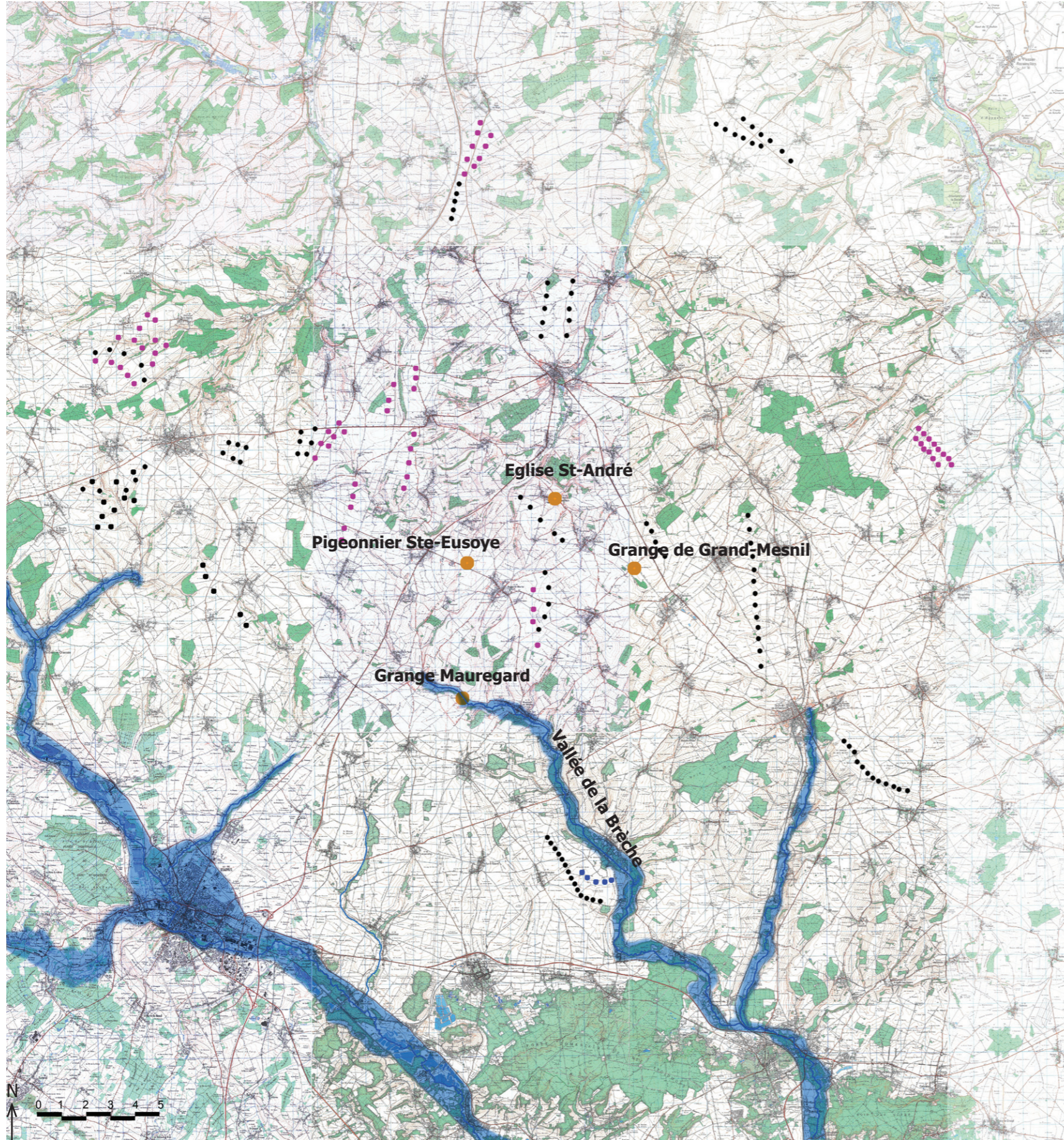
ENJEUX

L'Église St-André et le Pigeonnier de Ste Eusoye sont dans des endroits isolés et en dehors du tissu urbain (contrairement aux églises dans la Somme par exemple), mais en fond de vallon ou «cachés» dans des écrins végétaux ce qui peut minimiser le risque de covisibilité.

Ce dernier sera détaillé par l'analyse des photomontages dans le chapitre 3.

De plus, certains points de vue depuis les hauteurs comme le cas de la Grange de Mauregard et de la ferme du Grandesnil feront l'objet de photomontages.

**CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS
PRESENTANT UN RISQUE DE COVISIBILITE**



- Parc éolien en service
- Parc éolien autorisé
- Parc en instruction
- Monument historique

Les éléments paysagers et patrimoniaux présentant un risque de covisibilité pressenti à ce stade de l'analyse sont :

- La concentration des projets éoliens sur le territoire ;

- Les MH suivants : l'Eglise St-André à St-André-Farivillers , la Grange de Grand-Mesnil, la Grange de Mauregard, le Pigeonnier à Ste-Eusoye ;

- La Vallée de la Brèche.

SYNTHESE

Intervisibilité avec les parcs éoliens

L'intervisibilité avec les parcs éoliens existants et en projet est **l'enjeu majeur** concernant les contraintes d'implantation.

La densification des parcs existants est la stratégie d'implantation la plus adaptée au contexte.

L'intervisibilité entre les parcs fera l'objet d'une étude détaillée à travers les photomontages en chapitre 3.

Les Monuments historiques

Il n'y a pas de risque de covisibilité depuis et/ou avec la majorité des Monuments historiques. Le risque est inexistant pour l'Eglise St-Jacques-Le-Majeur à Folleville et l'Eglise de Bulles.

Cependant **le risque est fort** pour :

- **l'Eglise de St-André**
- **le Pigeonnier de Ste Eusoye.**

La covisibilité avec la **Grange de Mauregard et la Grange de Grand Mesnil sera étudiée** depuis les routes de desserte proches.

Il n'y a pas de site inscrit et classé dans un périmètre de 20 km.

A l'échelle du paysage rapproché

Micro-reliefs alternant avec plateaux dégagés, **densité de l'habitat, trafic important** sont trois données paysagères susceptibles de renforcer l'impact visuel des éoliennes.

Ce dernier sera analysé en détail par photomontages à la sortie des villages proches.

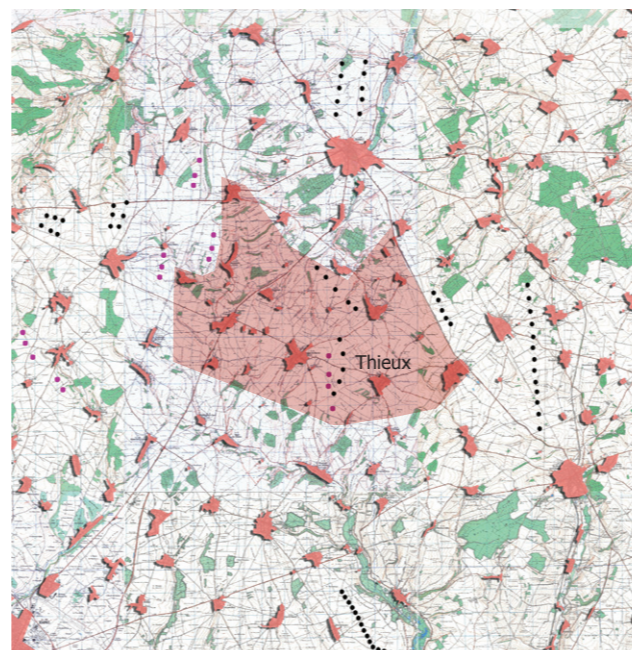
Contraintes majeures :
Densité des parcs éoliens en Picardie
Habitat rapproché dense
Routes fréquentées

Conclusions pour le parti pris de l'implantation :
Confortement du parc du Cornouiller
Vigilance à l'encerclement des villages
Analyse des impacts visuels depuis les principaux axes routiers

Les parcs éoliens



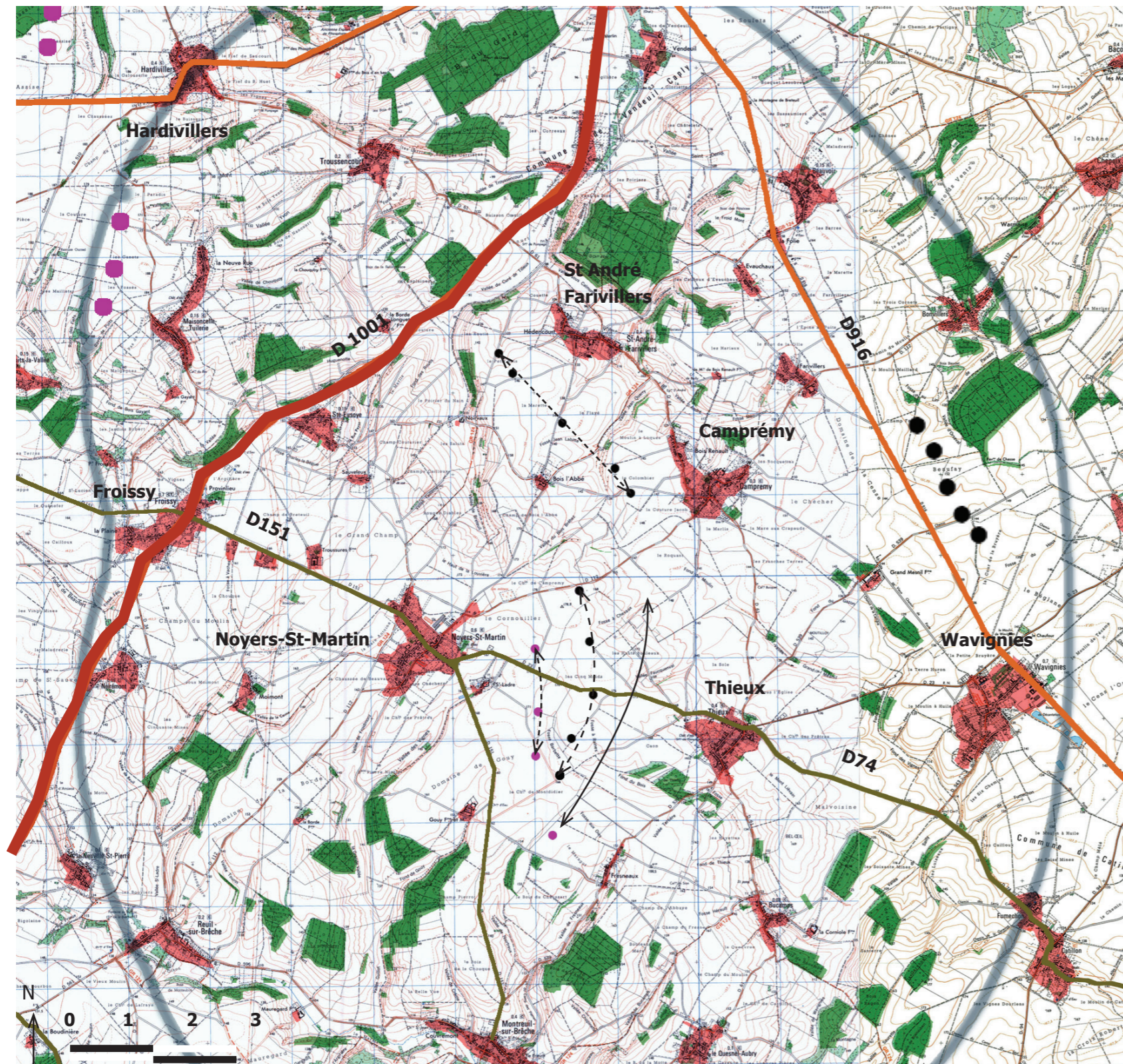
L'habitat proche



Le réseau viaire



2 - ETUDE DE VARIANTES PAYSAGERES et PRESENTATION DU PROJET RETENU



- Axe routier très pratiqué
- Axe routier important
- Départementales secondaires
- Habitat
- Bois
- Parc éolien construit
- Parc éolien projeté et/ou en voie de construction
- Direction des parcs existants et en voie de construction
- Direction du scénario paysager

En croisant les caractéristiques paysagères du site et ses contraintes, la latitude de possibilité de scénarios est très faible.

Ainsi, on ne peut dessiner qu'un seul scénario apparaissant comme le scénario paysager «idéal».

Etant donné les enjeux et parti pris évoqués dans la Synthèse, le scénario paysager doit suivre les principes de construction suivants :

> Créer un confortement du parc du Cornouiller et du parc de Noyers et Bucamps.

Le parc Eoliennes de Noyers et Bucamps et leur extension nommée parc des Hauts Bouleaux doivent former un seul et même parc.

> Etre vigilant à l'encercllement des villages de Hardivillers, Froissy, St-André-Farivillers, Camprémy, Thieux, Noyers-St-Martin et Wavignies.

La stratégie de densification du parc existant minimise le risque d'encercllement.

> Implantation en fonction des vues depuis les axes routiers les plus fréquentés: la D 1001, les D916, D74 et D151.

SCENARIO PAYSAGER «IDEAL»

Le scénario s'intègre dans la logique territoriale en figurant en prolongation du parc existant de la Marette.

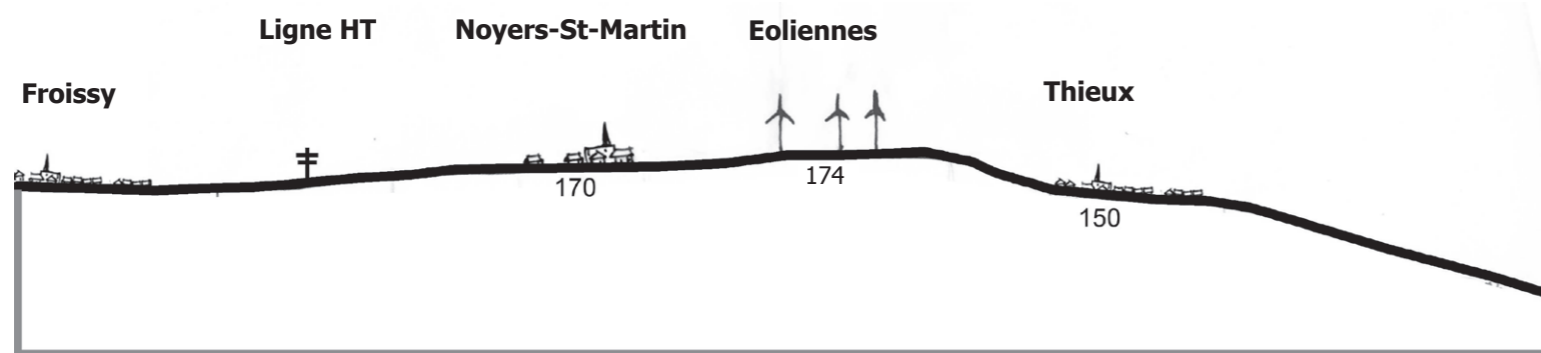
Comme le profil ci-dessous le montre, le scénario a pour avantage de se placer proche de Thieux sans pour autant renforcer la présence des éoliennes car Thieux se trouve en contrebas, en comparaison avec Noyers-St-Martin, situé plus en hauteur sur le plateau.

Depuis Thieux, les éoliennes du projet des Hauts Bouleaux seront donc partiellement tronquées.

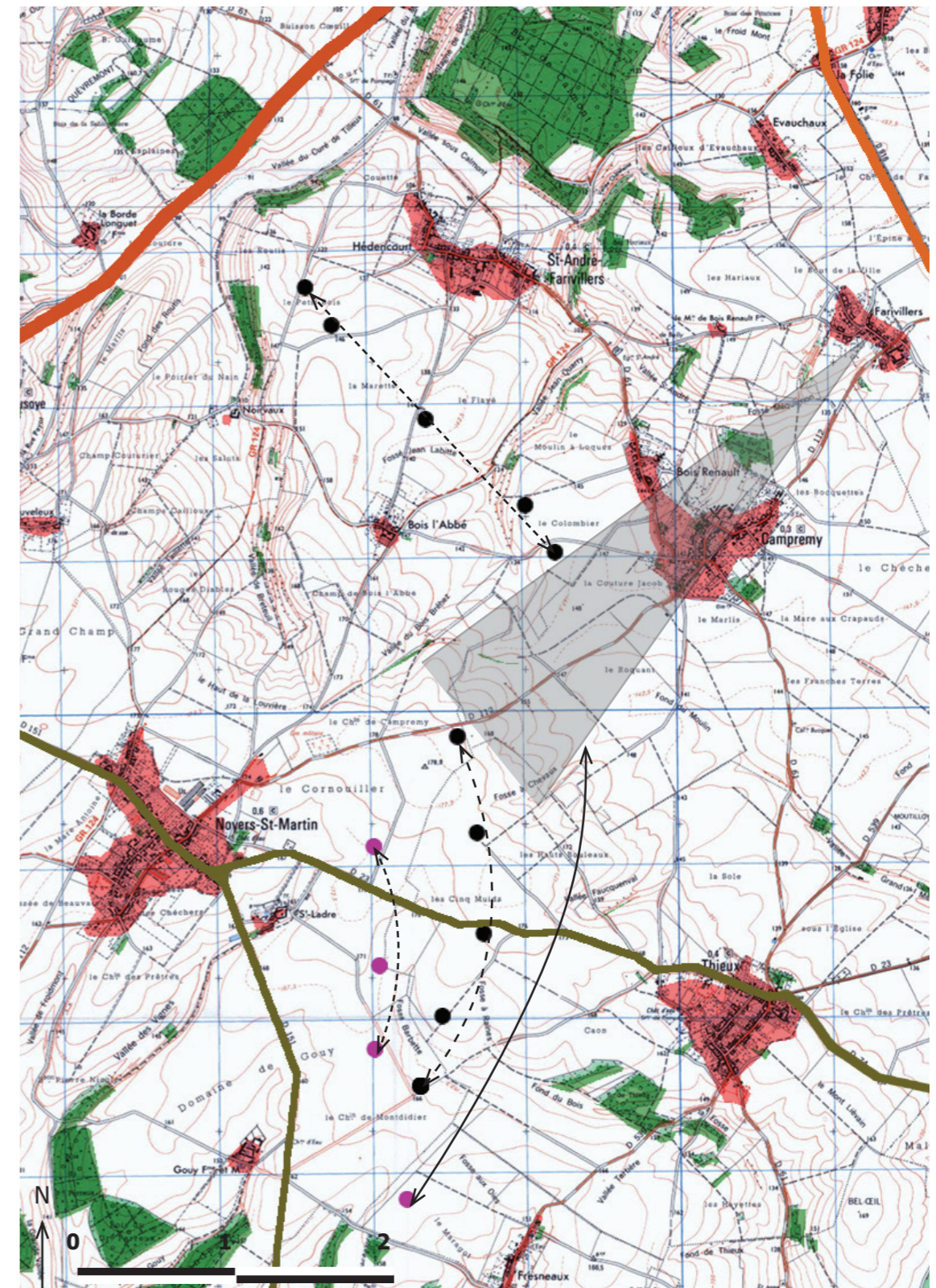
Le scénario paysager avantage les villages de Thieux et de Noyers-St-Martin.

Un cône de vision est conservé entre Camprémy et Thieux pour respecter la vigilance à l'encerclement des villages.

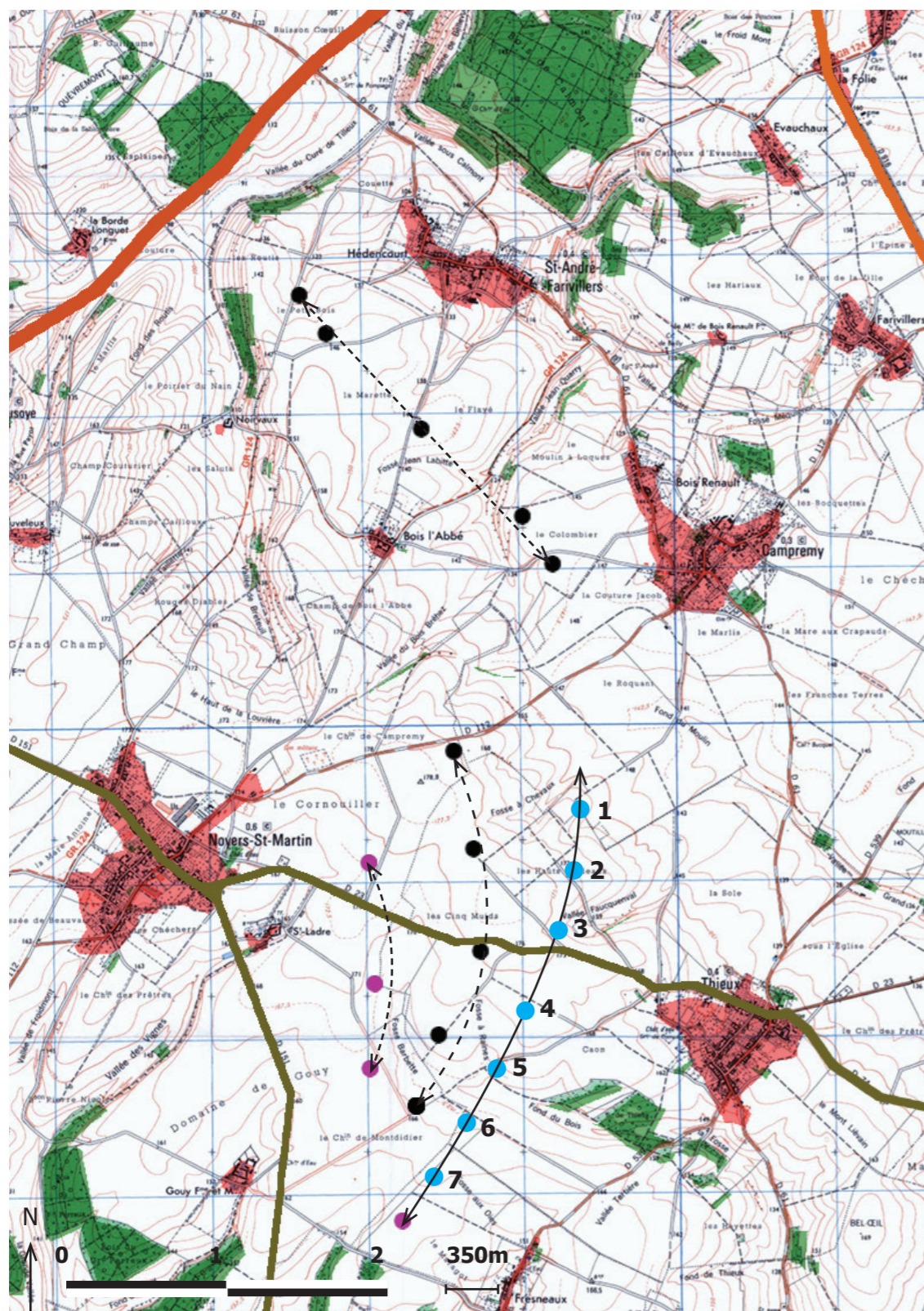
- ←-----→ Direction des parcs existants et en voie de construction
- ←-----→ Direction du scénario paysager
- ▲ Cône de vision
- Eolienne construite
- Eolienne en voie de construction



Profil de Froissy à Thieux (échelle déformée)



Variante 1



Variante 1

Le scénario paysager est optimisé. Les éoliennes sont placées à équidistance, tous les 350 m le long de la direction déterminée précédemment. 350 m est la distance minimale possible entre les éoliennes hors vents dominants, de direction Sud Ouest à Nord Est. Les éoliennes ont une hauteur totale de 130 m, pales comprises (80 m en hauteur de moyeu et 50 m de pale).

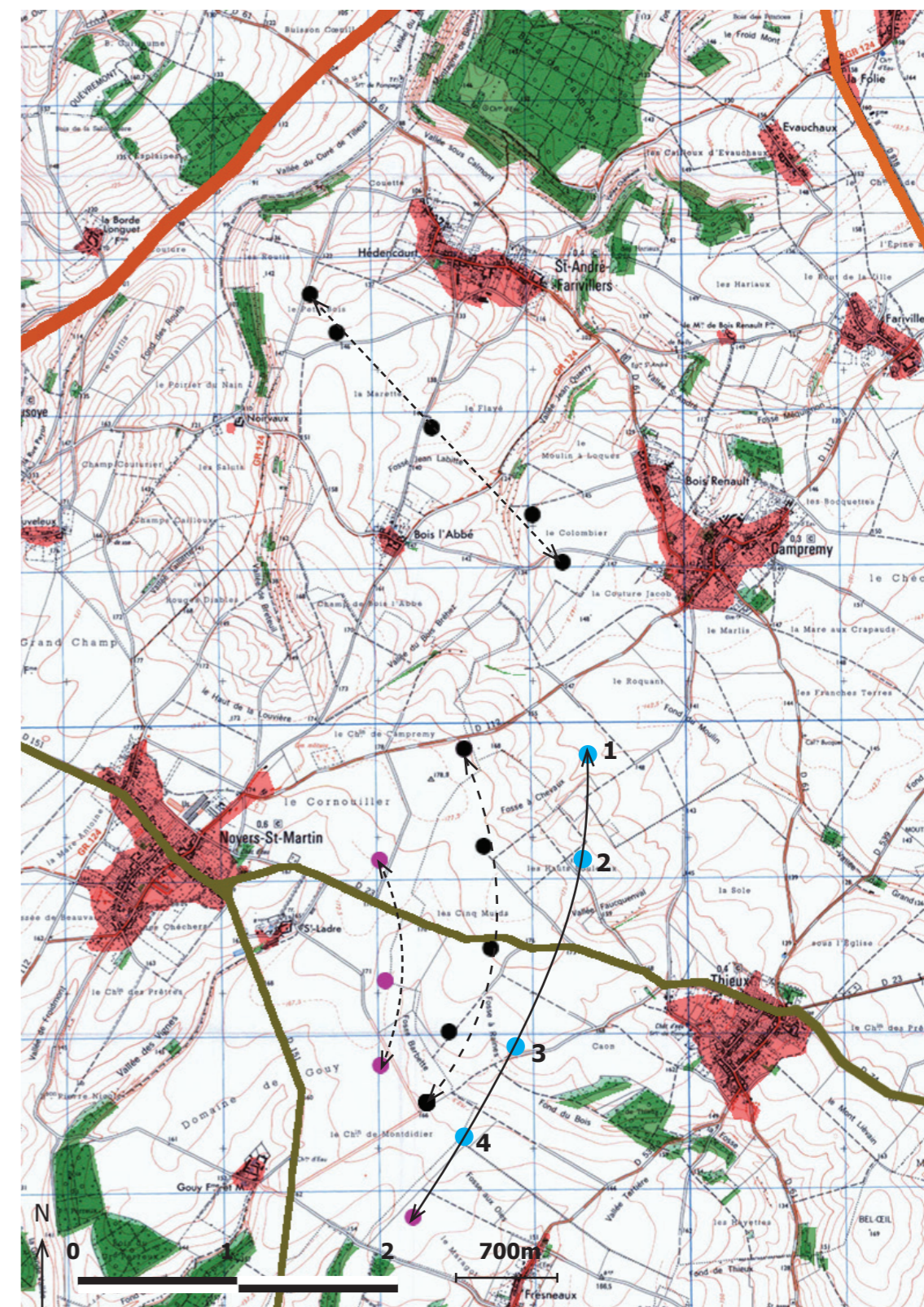
On compte 7 éoliennes.

Variante 2

Le scénario est plus léger en terme de quantité. Les éoliennes sont espacées de 2 fois la distance minimale c'est à dire 700 m les unes des autres. Le «duo» d'éoliennes au Nord de la route est éloignée le plus possible de la route afin d'éviter les effets de surplomb depuis la route.

On compte 4 éoliennes.

Variante 2



NB: Ces scénarios ne tiennent pas compte des possibilités de renforcement au nord des courbes du parc du Cornouiller et d'Eoliennes de Noyers et Bucamps.

=> Cette possibilité sera exploitée dans le scénario retenu, par les éoliennes 7 et 8.

Etant donné les préconisations du MEDDE concernant le mitage, il est préférable de concentrer une quantité maximale d'éoliennes sur un même territoire, au lieu de disperser les éoliennes.

3 - EVALUATION DES IMPACTS

L'évaluation des impacts se fera suivant 4 axes d'étude :

INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS : PM1 à PM6

RISQUE D'ENCERCLEMENT ET IMPACT SUR L'HABITAT : PM7 à PM26

PERCEPTION DES EOLIENNES DEPUIS LES AXES ROUTIERS : PM27 à PM29

PERCEPTION DES EOLIENNES DEPUIS LES MONUMENTS HISTORIQUES : PM30 à PM38

Il s'agit de décrire le nouveau paysage crée en implantant 8 nouvelles éoliennes en confortement du parc existant du Cornouiller et du parc projeté Noyers et Bucamps.

A titre indicatif, des panoramas lointains sont présentés :

GRAND PAYSAGE : PM38 à PM44

PHOTOMONTAGES COMPLEMENTAIRES : PM45 à PM52

1. Explication des photomontages

Les simulations photographiques sont réalisées à partir des photographies originales prises sur le terrain et à l'aide du module Photomontage du logiciel Windpro (version 2.9). Ce logiciel permet de simuler de manière précise la localisation et la perception du futur projet à partir de plusieurs données :

- Coordonnées de la prise de vue
- Direction et angle de la photographie (calage à partir d'éléments du paysage)
- Focale de la prise de vue
- Caractéristiques des éoliennes (coordonnées, hauteur au sol, hors-sol, modèle)
- Hauteur de la prise de vue
- Caractéristiques météorologiques (position et intensité du soleil, direction du vent...).

Les simulations sont réalisées afin de donner un effet réaliste mais aussi une perception maximisée. Les rotors sont donc orientés selon la direction du parc éolien du Cornouiller au moment de la photographie quand celui-ci est visible, et les éoliennes sont représentées de face c'est-à-dire dans la configuration visuelle la plus impactante, quand le parc du Cornouiller n'est pas visible. Les éoliennes ont également été contrastées ou maximisées sur certaines visualisations afin de les rendre plus perceptibles.

2. Explication des panoramiques

Les panoramiques sont constitués dans l'objectif de permettre une vision générale de l'environnement du parc éolien (habitat, infrastructures, patrimoine, autres parcs éoliens...). L'angle du panoramique, variable selon la finalité du point de vue, est compris entre 40 et 180 degrés.

Les panoramiques présentés dans cette étude (état initial et simulations) sont des assemblages de plusieurs photographies prises avec un appareil photo numérique.

Cependant les panoramiques ne rendent pas compte de l'effet réel des éoliennes. Pour cela, un photomontage en effet réel est également intégré.

3. Explication des photomontages montrant l'impact réel

Afin de donner un meilleur aperçu de l'impact visuel du parc éolien, nous avons réalisé des simulations montrant ce que l'observateur percevra en réalité. Ces photomontages ont été réalisés avec la méthode suivante :

Un observateur se trouvant à une distance d d'une éolienne percevra une hauteur P'. En appliquant le théorème de Thalès à ce problème, on considère que l'équivalent de ce que le lecteur doit percevoir en se trouvant à une distance d' de l'étude d'impact est la hauteur P' (l'angle de perception est conservé).



On obtient la hauteur P' par le calcul suivant : $P' = P \times d'/d$

Où :

- P est la hauteur réelle de l'éolienne (130m) ;
- d' est la distance du lecteur par rapport à l'étude d'impact (40cm) ;
- et d la distance entre l'observateur et l'éolienne.

Dans l'étude d'impact, pour les photos simulations montrant l'impact réel, la taille des images a été définie de manière à ce que la taille des éoliennes de l'image correspondent aux valeurs P' obtenues par le calcul exposé ci-dessus. Les projets éoliens accordés mais non encore construits ont été pris en compte dans l'ensemble des photomontages présentés. Ils ont été simulés de la même manière que les éoliennes du projet en utilisant les modèles d'éoliennes correspondants aux éoliennes de ces parcs.

L'impact visuel de l'ensemble des éoliennes a été défini en fonction de la distance entre le point d'observation et les éoliennes. Les conditions retenues pour la visibilité des éoliennes ont toujours été les conditions de visibilité maximale, même quand les conditions de prise de vue n'étaient pas excellentes.

Ainsi, l'impact visuel des éoliennes simulées est toujours plus fort que ce qu'un observateur constaterait à l'avenir dans des conditions réelles. La présence de ces photomontages montrant l'impact réel permet de se dispenser de toute autre réflexion sur le choix de la focale des photomontages.

En règle générale, on peut distinguer que l'impact visuel du parc éolien est fort lorsque les angles sous-tendus sont supérieurs à 7°, et devient faible lorsque les angles sous-tendus sont inférieurs à 1°. L'angle vertical sous-tendus correspond à l'angle perçu lorsque l'on regarde une éolienne depuis son pied jusqu'au sommet.











4. Définitions et codes utilisés sur les photomontages

Concernant les termes utilisés, les principales définitions sont les suivantes :

Pour le champ de vision de l'œil humain, on parle d'angle d'observation, qui couvre environ 60° dans le plan horizontal. C'est cet angle qui sert de référence pour la focale « normale » pour le format considéré. L'œil balaye le champ sans arrêt, l'impression visuelle résulte donc de la comparaison permanente de différents champs vers lesquels l'œil se tourne.

Si l'angle est supérieur à 60°, on parle d'angle de perception où l'œil a une sensibilité aux mouvements et à la lumière qui atteint presque les 180°. Pour une bonne perception de deux éléments séparés de plus de 60°, l'observateur doit tourner la tête.

Un code couleur (sous forme de ligne horizontale) a été défini pour repérer les autres parcs et projets éoliens accordés apparaissant sur les photographies « AVANT » :

- Le parc du Cornouiller 
- Le parc de la Murette 
- Parc de Bonvillers 
- Parc d'Ansauvillers-Gannes 
- Parc de la Chaussée Brunehaut 
- Parc du Chemin Blanc 
- Parc de Breteuil Esquennoy 
- Parc de Breteuil Paillart 
- Parc du Chemin des Haguenets 
- Parc de Noyers et Bucamps 

Parmi les caractéristiques énumérées pour chaque photomontage, « l'éolienne visible la plus proche » est une éolienne du projet *Eoliennes des Hauts Bouleaux*, projet de confortement du parc du Cornouiller et du parc de Noyers et Bucamps.

Le « parc existant » désigne l'ensemble formé par le parc existant du Cornouiller et le parc projeté de Noyers et Bucamps.

Les éoliennes du parc du Cornouiller sont numérotées de C1 à C5, les éoliennes de Noyers et Bucamps de N1 à N4, les éoliennes des Hauts Bouleaux de 1 à 8.

Ces numéros apparaissent sur les photographies « APRES ».

Sur les vues « Impact réel », les éoliennes du projet des Hauts Bouleaux ont été pointées en rouge lorsqu'elles étaient peu visibles.

Au total, 52 photomontages ont été réalisés suivant quatre enjeux principaux : intervisibilité entre les parcs éoliens, risque d'encerclement et impact sur l'habitat, perception des éoliennes depuis les axes routiers, perception des éoliennes depuis les monuments historiques.

Les deux cartes ci-après présentent la situation des points de vue retenus et le tableau suivant synthétise les principaux enjeux paysagers traités par les photomontages.

LEGENDE DES PHOTOMONTAGES

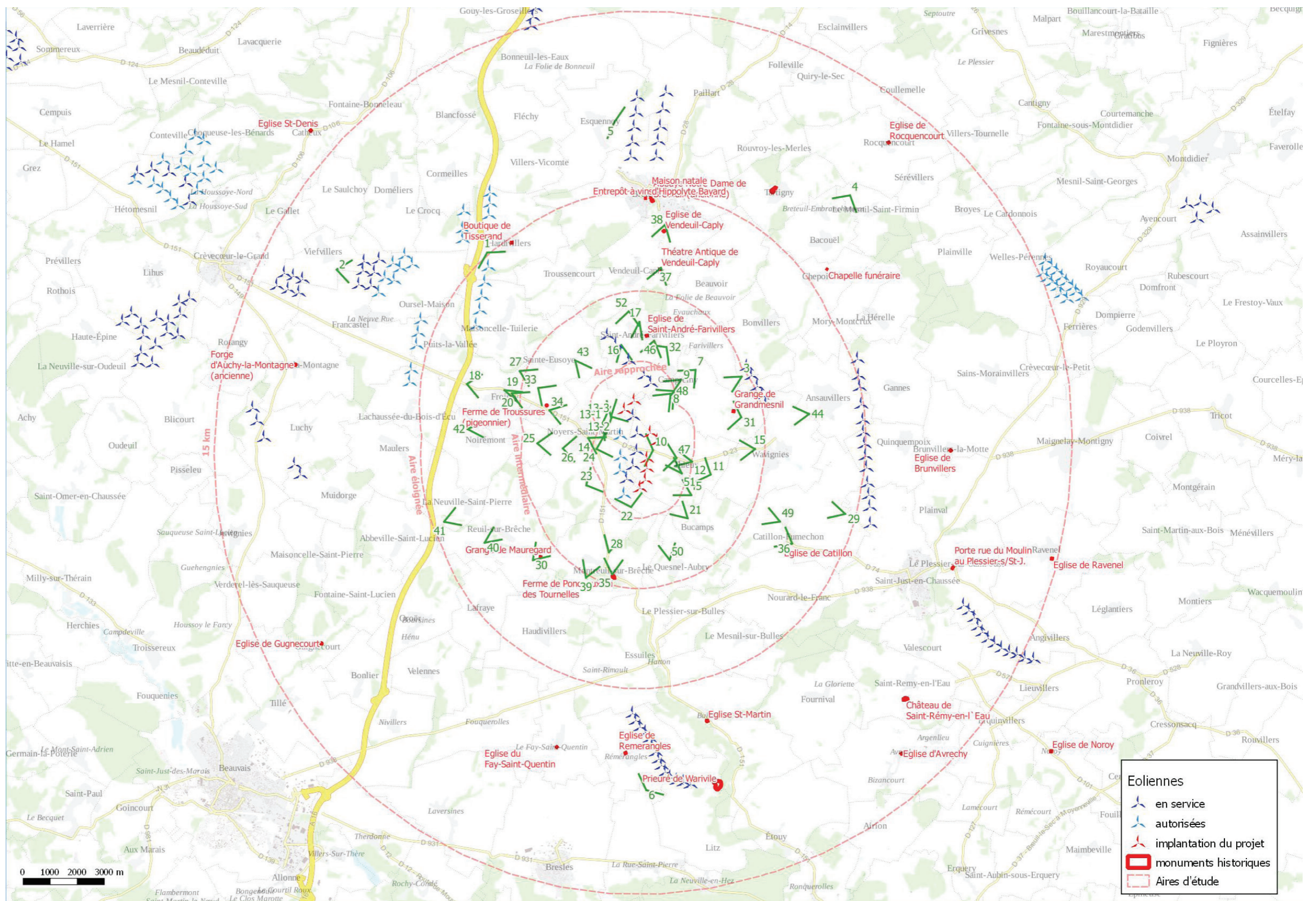
Repérage des éoliennes sur les photomontages

C1 > C5 : parc du Cornouiller

N1 > N5 : confortement du parc du Cornouiller, les 4 éoliennes des Noyers et Bucamps

1 > 8 : confortement des deux parcs précédents, les 8 éoliennes des Hauts Bouleaux

CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE



Eoliennes	
	en service
	autorisées
	implantation du projet
	monuments historiques
	Aires d'étude

Carte Nordex

CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE - ZOOM SUR LES VUES RAPPROCHEES

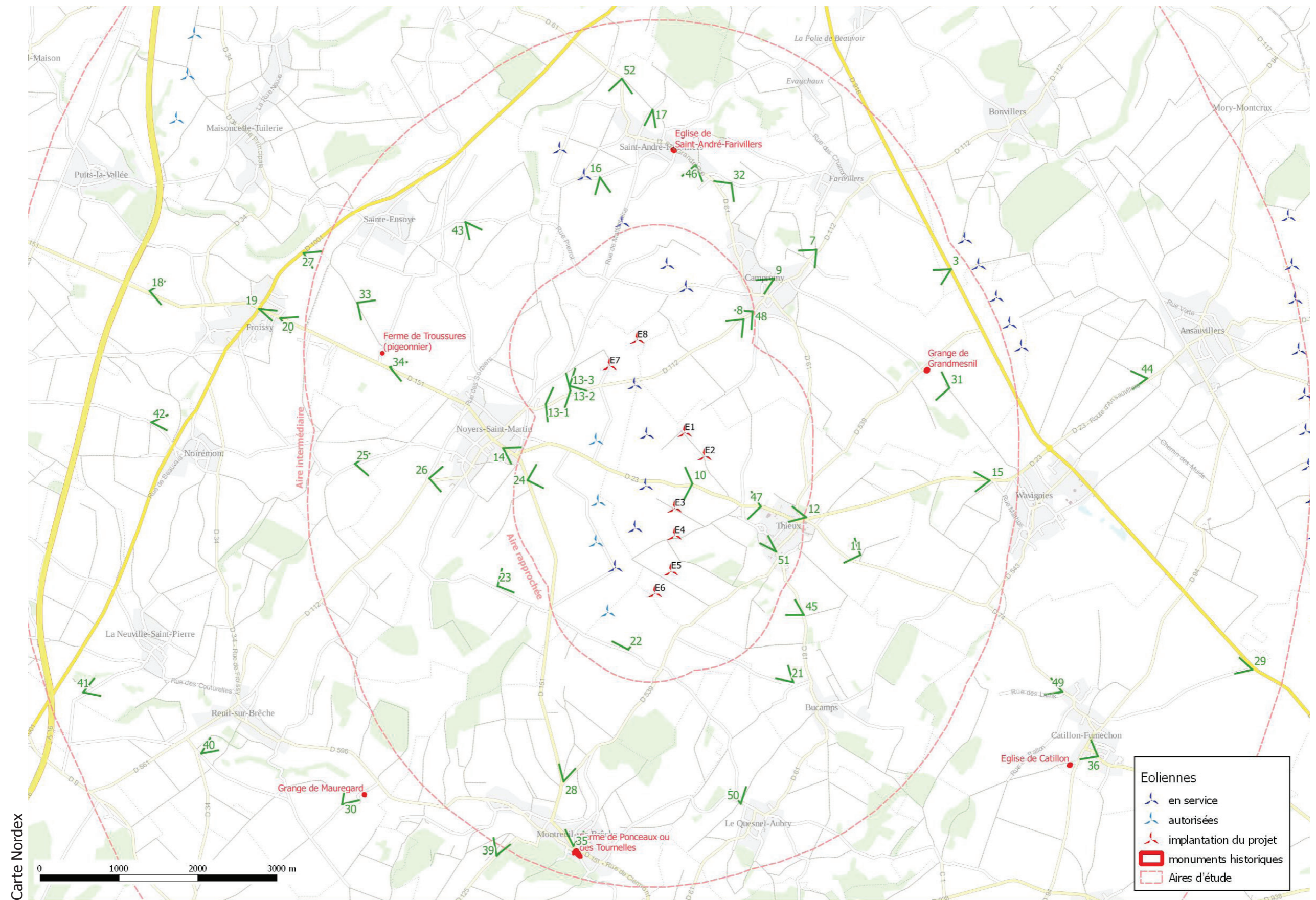


Tableau synthétique des principaux enjeux paysagers traités par les photomontages

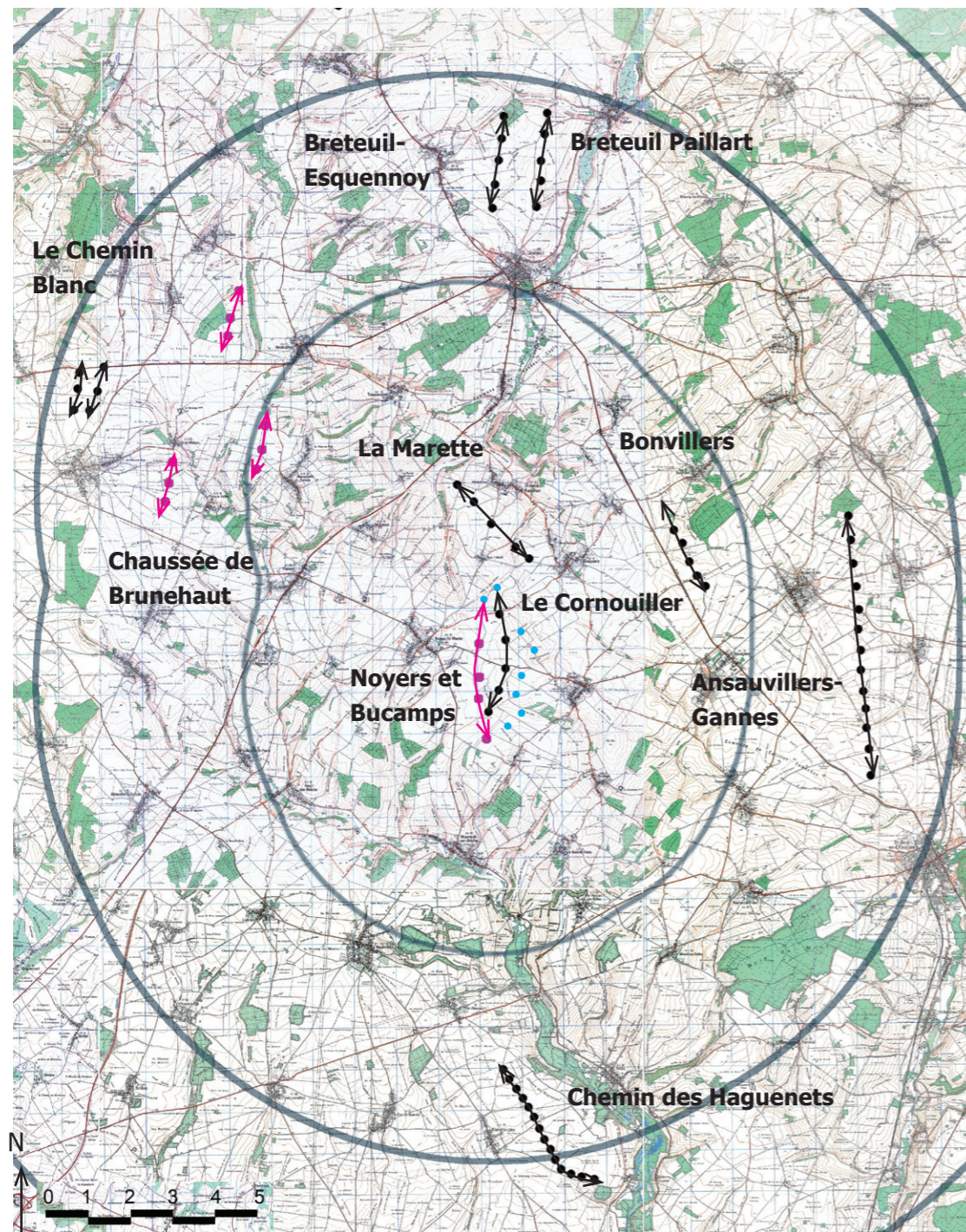
Numéro	Habitat			Patrimoine	Axes de déplacement majeurs	Intervisibilité avec les parcs
	Abords des villages	Silhouette des villages	Centre des villages			
1					D930	La Murette & Chaussée de Brunehaut
2						La Murette, Chaussée de Brunehaut & Chemin Blanc
3					D916	Le Cornouiller, La Murette
4		Bacoüel			D930	Le Cornouiller, La Murette, Bonvillers & Ansaullers Gannes
5						Breteuil Paillard et Esquennoy, Bonvillers, La Murette & Ansaullers Gannes
6	Rémérangles				D9	Chemin des Hagenets
7	Camprémy				D112	Le Cornouiller, La Murette
8	Camprémy				D112	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
9			Camprémy		D112	Le Cornouiller, La Murette
10					D23	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
11		Thieux			D74	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
12			Thieux		D23	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
13-1	Noyers-Saint-Martin	Cimetière Soviétique			D112	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
13-2	Noyers-Saint-Martin	Cimetière Soviétique			D112	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
13-3	Noyers-Saint-Martin	Cimetière Soviétique			D112	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
14			Noyers-Saint-Martin		D151	
15			Wavignies		D23	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
16		Bois l'Abbé				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
17		Saint-André-Farivillers				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
18		Froissy			D151	La Murette
19			Froissy		D151	Le Cornouiller
20	Froissy				D151	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
21						Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
22	Fresneaux				D539	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
23		Ferme de Gouy				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
24		Ferme Saint-Ladre			D151	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
25		Noyers-Saint-Martin				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
26		Noyers-Saint-Martin			D112	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
27		Sauveleux			D1001	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
28	Montreuil-Sur-Brèche				D151	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
29		Wavignies & Thieux			D916	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
30				Grange de Mauregard		Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
31				Grange de Grand Mesnil		Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
32				Eglise St André		Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
33				Pigeonnier		Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
34		Noyers-Saint-Martin		Pigeonnier	D151	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
35			Montreuil-Sur-Brèche	Ferme de Poneaux	D151	
36			Catillon	Eglise de Catillon	D74	
37				Théâtre Antique		
38				Eglise St Martin		
39		Montreuil-Sur-Brèche			D125	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
40		Rueil-Sur-Brèche				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
41		La Neuville Saint-Pierre				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
42		Noirémont				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
43						Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
44		Thieux			D23	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
45					D61 (point de vue emblématique)	Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
46	Saint-André-Farivillers					La Murette
47	Thieux					Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
48	Camprémy					Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
49	Fumechon					Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
50	Le Quesnel-Aubry					Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette
51			Thieux			Le Cornouiller, Noyers&Bucamps
52		Hédencourt				Le Cornouiller, Noyers&Bucamps, La Murette

INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS

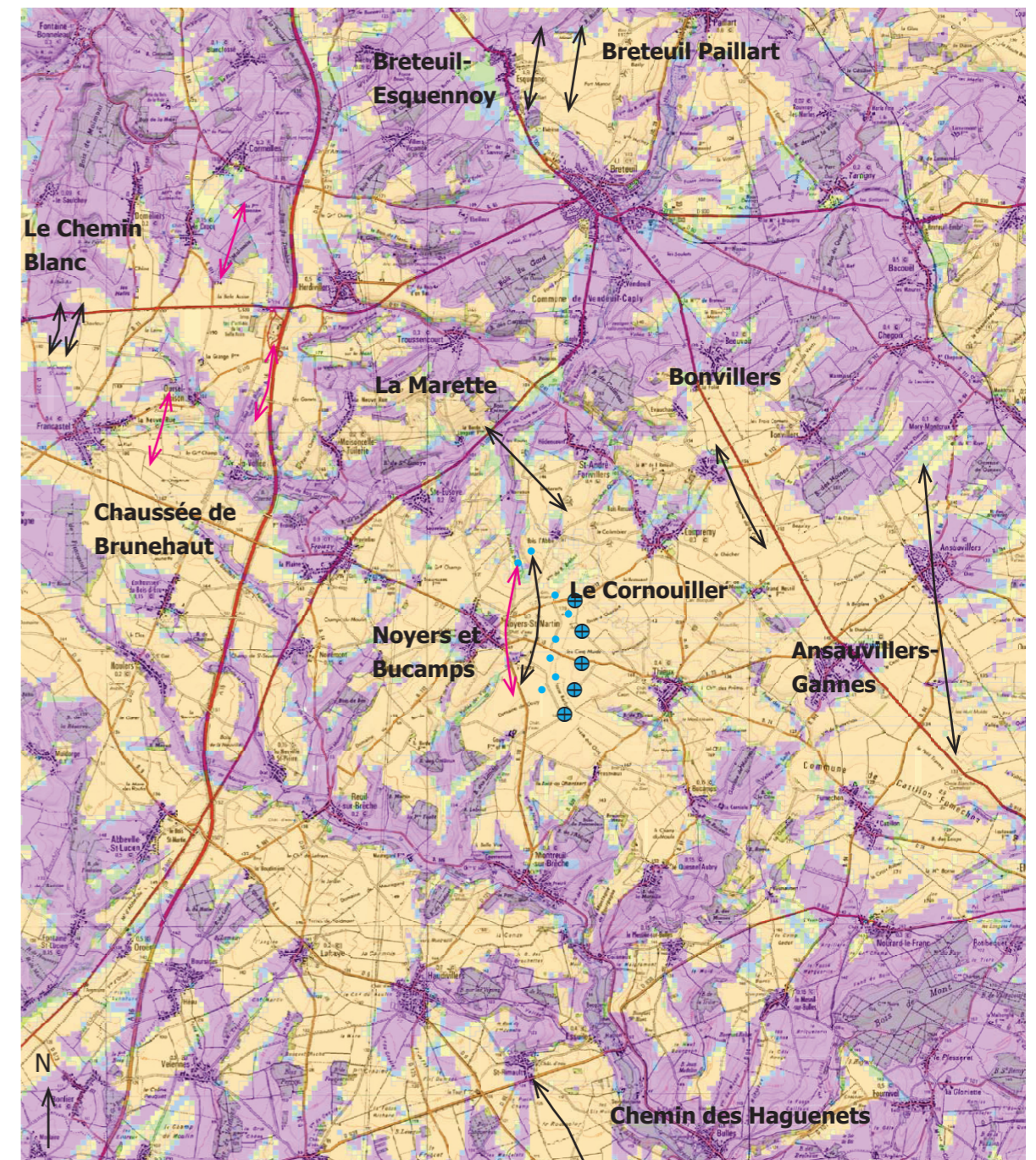
Implantation des parcs dans le périmètre de 10 km
(rappel, carte de l'état initial)

ZIV et parcs éoliens
(mise à jour de la carte de l'état initial)

VALERIE AEBORSKI LANDSCAPE ARCHITECT
 56
 Volet paysager : Eoliennes des Hauts Bouleaux



- Parc éolien construit
- Parc éolien projeté
- Parc éolien des Hauts Bouleaux



- | | |
|--|--|
| <p>Eoliennes visibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Parc ZVI_init ● 0 ● 1 ● 2 | <p>↔ Parc éolien construit</p> <p>↔ Parc éolien projeté (permis de construire déposé et accepté)</p> |
|--|--|

L'intervisibilité avec les parcs éoliens existants et en projet est **l'enjeu paysager majeur** concernant le confortement du parc des Hauts Bouleaux.

La stratégie de densification du parc existant du Cornouiller et du parc projeté Noyers et Bucamps a été choisie en accord avec le Schéma régional Climat Air Energie.

L'analyse de l'impact visuel se portera sur les parcs éoliens dans le périmètre proche significatif de 10km :

- le parc de la Chaussée de Brunehaut
- le parc du Chemin Blanc
- le parc de la Murette
- le parc de Bonvillers
- le parc de Ansauvillers-Gannes
- le parc de Breteuil-Paillart
- le parc de Breteuil-Esquennoy
- le parc du Chemin des Haguenets.

Le parc du Chemin Blanc, les parcs de Breteuil et celui du Chemin des Haguenets, par la topographie et l'éloignement ne présenteront pas d'intervisibilité significative avec le parc des Hauts Bouleaux.

INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS



N°1 Parc de la Chaussée de Brunehaut et parc de la Marette.

Depuis la D930 au fort trafic, l'intervisibilité entre le parc des Hauts Bouleux et le parc de la Chaussée Brunehaut est quasiment inexistante.

Seule une éolienne du parc de la Chaussée Brunehaut est visible en premier plan. Les éoliennes 1, 2 et 7 du parc des Hauts Bouleux, cachées par les bois, ne seront perceptibles que par le mouvement des pales.

Le parc de la Marette est perceptible

en arrière-plan, derrière les bois et la ligne haute tension, dans un rapport d'échelle inférieur aux autres éléments du paysage.

Les parcs sont non seulement peu visibles depuis ce point de vue très fréquenté mais également nettement dissociés les uns des autres.

L'intervisibilité ne présente pas de confrontation visuelle.

AVANT



APRES



PM	Distance Eolienne en projet la + proche (en m)	Eolienne en projet la plus proche	Altitude (en m)
1	7 685	7	179

IMPACT REEL



INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS



N°2 Parc de la Chaussée de Brunehaut, le parc du Chemin Blanc, le parc du Cornouiller, le parc Noyers et Bucamps.

Les quatre parcs sont visibles de manière linéaire sur 3 plans successifs. En se répartissant ainsi sur l'ensemble du panorama et du champ de vision ils saturent visuellement le paysage, en occupant tout l'horizon.

Toutefois, l'impact est pondéré par le fait que le projet n'est visible que depuis une route adjacente à la D 930. De plus, depuis cette dernière le parc des Haus Bouleaux n'est pas perceptible.

Par conséquent, le point de vue est très ponctuel et de surcroît sur quelques kilomètres

avant de parvenir à l'A16, dans un contexte paysager où les infrastructures routières sont particulièrement présentes.

Enfin, les parcs causant la saturation visuelle sont, avant tout, le parc de la Chaussée de Brunehaut et le parc du Chemin Blanc.

Les éoliennes des Hauts Bouleaux sont perceptibles de manière très lointaine en arrière-plan et de manière incomplète puisqu'elles sont fortement tronquées.

AVANT



APRES

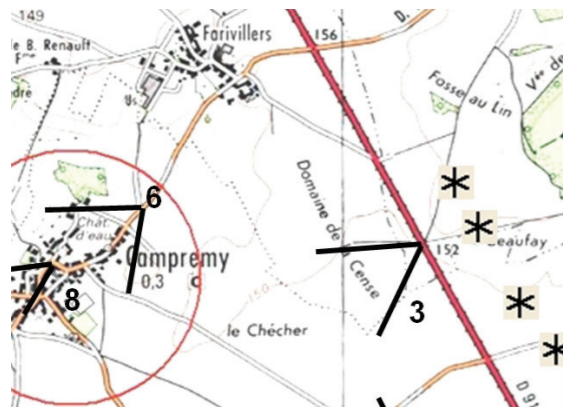


PM	Distance Eolienne en projet la + proche (en m)	Eolienne en projet la plus proche	Altitude (en m)
2	12 000	7	179

IMPACT REEL



INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS



N°3 Parc de la Murette.

Depuis la très fréquentée D916 qui rejoint Breteuil et St-Just-en-Chaussée, le confortement du parc existant du Cornouiller et du futur parc de Noyers et Bucamps. L'aspect de confortement est clairement perceptible par la densification des parcs et non l'éparpillement des éoliennes dans le paysage. L'ensemble des parcs apparaissent bien comme une entité unique.

Comme le préconise le schéma régional Climat Air Energie, la distance inter-parcs est suffisante afin de permettre la lecture des «pôles de densification». L'interdistance entre le parc de la Murette et l'entité formée par le parc de

Noyers, celui du Cornouiller et celui des Hauts Bouleaux est telle que le premier ensemble se lit comme une entité séparée du parc de la Murette.

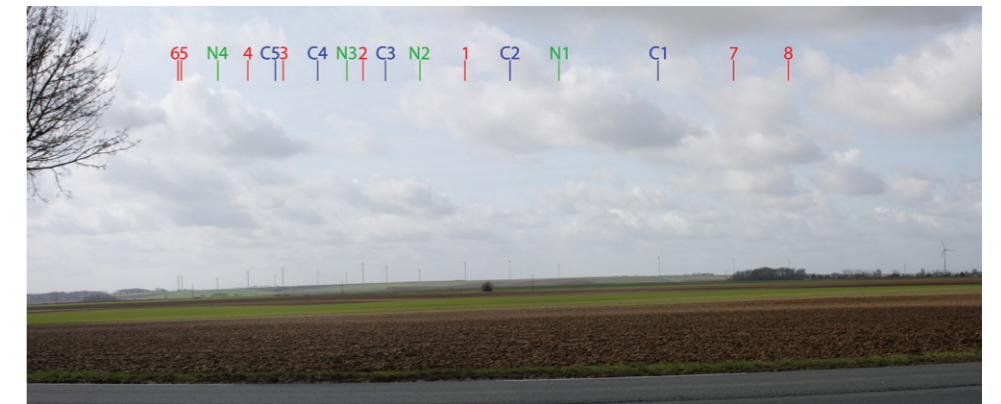
A cette distance du parc (4.7km) les poteaux de la ligne électrique ont la même hauteur que les éoliennes. Ce rapport d'échelle témoigne d'une intégration des éoliennes dans le paysage existant.

Nota : L'intervisibilité avec le parc de la Murette est également traitée dans la partie *Risque d'encerclement avec l'habitat proche*.

AVANT



APRES

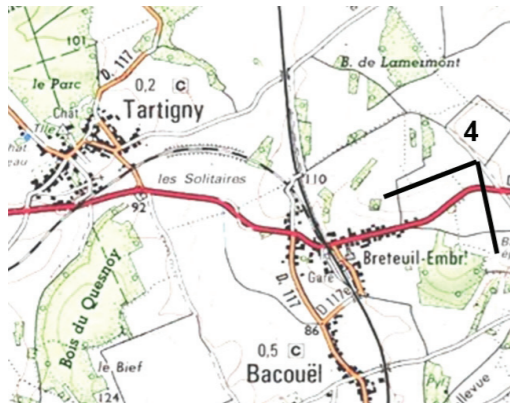


PM	Distance Eolienne en projet la + proche (en m)	Eolienne en projet la plus proche	Altitude (en m)
3	3 854	2	152

IMPACT REEL



INTERVISIBILITE ENTRE LES PARCS EOLIENS



N°4 Le parc de Bonvillers et le parc de Ansauvillers-Gannes.

Il n'y a aucune visibilité depuis la D 930, depuis laquelle l'enjeu d'intervisibilité est plus important puisque la route est particulièrement fréquentée.

Depuis un chemin peu fréquenté en bordure de la départementale, les parcs éoliens ne dominent pas le paysage. Ils apparaissent derrière les lignes de crête et les boisements.

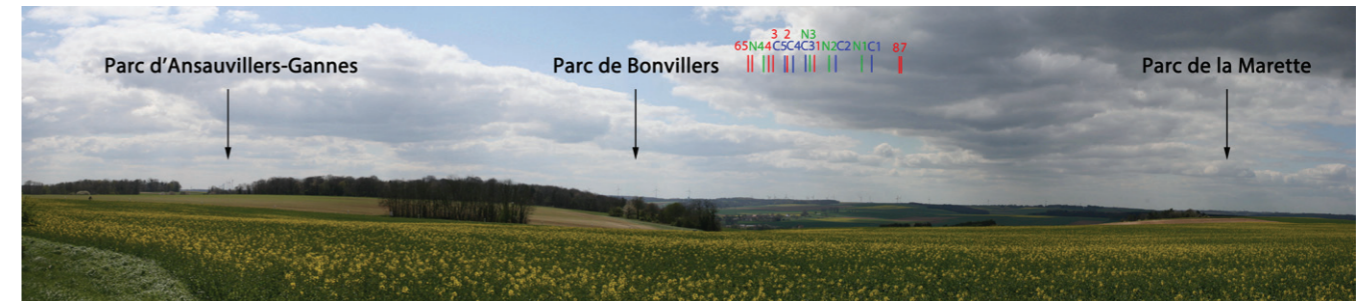
Les parcs sont identifiables et apparaissent comme des entités séparées les unes des autres.

Etant donné le lieu de la prise de vue et la nature de l'impact existant, l'intervisibilité avec les parcs de Bonvillers et le parc de Ansauvillers-Gannes n'a pas d'impact d'un point de vue paysager.

AVANT

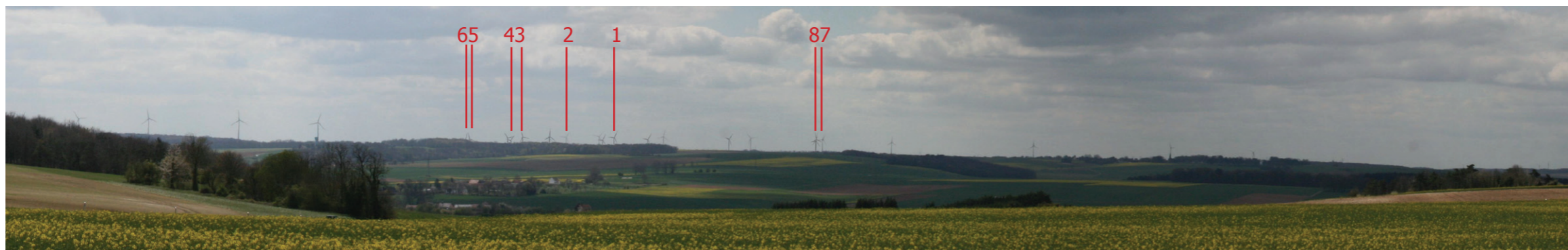


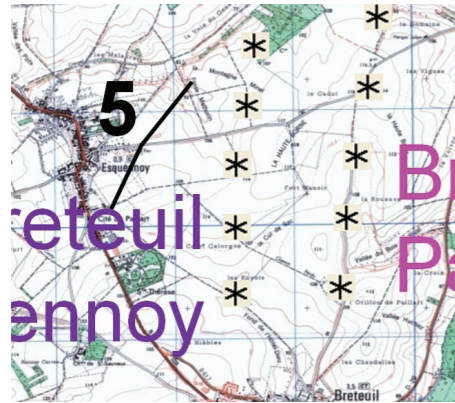
APRES



PM	Distance Eolienne en projet la + proche (en m)	Eolienne en projet la plus proche	Altitude (en m)
4	11 000	8	148

IMPACT REEL





N°5 Le parc de Breteuil-Paillart et le parc de Breteuil-Esquennoy.

Les deux parcs dominent le paysage dans un plateau dégagé propice à l'accueil de l'éolien.

L'intervisibilité avec le parc des Hauts Bouleaux est quasiment inexistante car les éoliennes sont très lointaines (plus de 10km) et tronquées par les boisements à l'horizon.

AVANT



APRES



PM	Distance Eolienne en projet la + proche (en m)	Eolienne en projet la plus proche	Altitude (en m)
5	10 319	8	112

ZOOM SUR LE PANORAMA

